

La famille HOÜEL, histoire et généalogie

Pierre Bardin, Bernadette et † Philippe Rossignol

(octobre 2026)

Il y a plus de 20 ans, nous avons commencé des recherches sur cette famille importante dans l'histoire de la Guadeloupe ¹ et préparé une généalogie, mise en sommeil quand nous en avons parlé à *Pierre Bardin* qui, de son côté, avait réuni de nombreux documents du Minutier central.

Pierre Bardin nous a récemment remis toutes ses notes, relevés et photocopies d'actes notariés réunis au long de ses nombreuses années de chercheur aux Archives. Il écrivait à propos des longues listes d'actes notariés des Hoüel et consorts : « Je n'ai pas pu tous les explorer. Ces actes démontrent un caractère pour le moins procédurier, financier et tracassier, qui nous est conté par tous ces notaires. »

Impossible de consulter et analyser tous les actes qu'il a recensés, ni même d'en recopier les longues listes.

Voici donc une synthèse de ses recherches et des nôtres ².

Armes : d'azur à la fasce d'argent, chargé de 3 mouchetures d'hermine de sable et accompagnée de 4 glands d'or, 2 en chef en bande et en barre et 2 en pointe aussi en bande et en barre.

La Chenaye Desbois (OB ³) ne commence la généalogie de la famille « Hoüel d'Houelbourg » qu'avec Charles ⁴, seigneur de la Guadeloupe, et ne mentionne que le fils de celui-ci, Charles, ainsi que son petit-fils Charles Henri.

Il débute son article ainsi :

« Famille dont il est parlé dans le *Mercure de France* de janvier 1736, p. 379. »

¹ Aucun rapport avec Vincent Hoüel, né au Havre en 1688, ingénieur en chef aux îles du Vent, et sa postérité sur 3 générations à la Martinique. Voir [2014-art14.pdf](#).

² Nous n'actualisons pas les cotes des nombreuses références au notariat parisien, par exemple : A.N. Notariat XXIII 259 et non MC/ET/XXIII/259. Seuls les actes notariés consultés ou vérifiés récemment sont mentionnés avec les cotes actualisées : XXIII/259.

³ Voir les références en fin d'article, entre la généalogie et les documents.

⁴ Au Minutier central, XII 165, M^e Launay, un acte du 30/12/1673 daté de Paris le 26/07/1673, fait mention de deux rentes, l'une de 1226 l, l'autre de 900 l, constituées le 23/06/1636 sur les tailles, et provenant d'un Richard Houel, mais ce Richard ne semble pas être de la même famille.

Il existe à Honfleur une famille Houel de La Pommeraye, contemporaine mais sans rapport de parenté : voir page suivante.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

[illegible]

A hinselin *AMH*
houwa a houwa m houwa

V. Clerici

Wolfe

Can be raised by the raft
to the same place

Jan 16 1861

[illegible]

I came by the same vessel as my dear son, and he is now at home. I am well, and hope to be so soon. I am, dear son, your affectionate mother.

There was a little boy in a white dress and a

Signatures 15/06/1682

Le patronyme porte un tréma sur le U, comme en font foi les signatures originales, mais il manque parfois dans certains actes ou bien il est transcrit par erreur avec tréma sur le E

Les HOUEL de la POMMERAYE de Honfleur

Louis HOÜEL, dont on ne connaît pas avec certitude l'origine, père de Charles, le futur seigneur de la Guadeloupe, avait acquis en 1611 le domaine de Vasouy à Honfleur (Calvados, 14). Il est donc tentant de penser qu'il est de la même famille que les HOUEL de LA POMMERAYE et de BERVILLE, très ancienne famille, justement établie à Honfleur. Mais nous n'avons trouvé aucune preuve de lien entre ces deux familles ⁵. Nous donnons cependant une brève généalogie des Houel de La Pommeraye contemporains de Louis Hoüel et de ses enfants. Certains des actes paroissiaux sont des relevés de la série GG du Calvados « Registres provenant des paroisses ».

1 Charles HOUEL sieur de LA POMMERAYE et de MORAINVILLE

 fils de Jean, baron de Morainville et de La Pommeraye et de Marie de TONNETOT
 dame de BERVILLE

 + 12/06/1631 Berville ⁶

 (+) dans l'église

 x Cm 14/02/1621 Honfleur ⁷, Charlotte de TOURNEBU, fille de Robert et Madeleine
 de SEGHISE

 d'où

1.1 Charles HOUEL sieur de BERVILLE ⁸

 o ca 1619

 + 07/09/1656

 x Marguerite GOUDET DES MARAIS

 d'où Madeleine et Louise

1.2 Philippe HOUEL de LA POMMERAYE ⁹

 o ca 1622

 + 09/01/1694 Pont-Audemer

 (+) Berville, 72 ans ¹⁰

 ax /1668 Madeleine Françoise de PRÉAUX, fille de René et Marie de BRIDIEU
 1636-1686

 bx Jeanne d'EXMES

 d'où postérité

1.3 Antoine HOUEL

 b 07/05/1627 Honfleur, Saint Léonard et Saint Étienne

1.4 Catherine HOUEL

 b 07/06/1628 Honfleur

1.5 François HOUEL de LA POMMERAYE

 b 09/10/1629 Honfleur, Saint Léonard et Saint Étienne

1.6 Charlotte HOUEL de LA POMMERAYE

 b 29/10/1630 Honfleur, Saint Léonard et Saint Étienne

⁵ Aucun lien de parenté d'après Charles Bréard (« Documents relatifs à la marine normande... » 1889, p. 183).

⁶ Aujourd'hui Berville sur mer (Eure, 27).

⁷ « Histoire généalogique de la maison et de la baronnie de Tournebu » in *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie* volume 26, 1869, p. 264.

⁸ 1637-1640 Deniers pris à rente, ville de Honfleur, Charles Houël sieur de Berville, demeurant à Paris, 8 000 livres, in *Les Archives de la ville de Honfleur* par Charles Bréard, Paris, Alphonse Picard éditeur, 1885, p. 288.

⁹ utilisai et darbroz sur Geneanet.

¹⁰ dlouis3 sur Geneanet.

**Les HOÜEL issus d'un gentilhomme anglais
établi en France du temps de Charles VI (fin XIVe siècle) ?**

A la copie de la lettre du roi du 7 septembre 1654 qui honorait Hoüel de l'ordre de Saint Michel « en considération de ses services » est jointe celle d'un long acte déposé au greffe de la Guadeloupe ¹¹ par Pierre de la Boissière, procureur général de Mr Hoüel, seigneur propriétaire de la Guadeloupe alors en France.

Il expose qu'il a reçu de Hoüel une lettre écrite le 10 août 1673 qui le chargeait « de lui envoyer certains actes fort anciens qu'il qualifie être la filiation de ses ancêtres justifiant sa généalogie et sa qualité de noble », restés « dans son cabinet dans une petite layette ¹² de bois ».

Il fait appeler, pour comparaître devant le juge, le sieur de Couldray, chargé par Hoüel à son départ de sa procuration et du soin de ses affaires, le nommé Desplantes son secrétaire et le nommé Parage, peseur au bourg, les seuls à avoir eu accès à ces documents.

Des différents témoignages il ressort que Hoüel avait laissé le petit coffre de ses papiers mais emporté « par inadvertance » la clé de son cabinet. Quand Tracy, lieutenant pour le roi de la compagnie des Indes occidentales arriva en 1664 juste après le départ de Hoüel, il fit enlever du château les meubles de celui-ci et fit ouvrir le cabinet par un serrurier. Meubles, livres et papiers de Hoüel, furent entreposés dans un magasin de Laurent Lefebure. A la Saint Dominique (8 août) 1666 un ouragan, qui dura plus de 24h et submergea 16 ou 17 vaisseaux anglais, inonda meubles, papiers et documents. On les mit à sécher et Jean Baptiste Parize, notaire et greffier de la Guadeloupe, natif de Chatillon sur Seine duché de Bourgogne, âgé d'environ 48 ans, témoigne qu'il alla le 03/09/1666 chez Mr Hinselin, demeurant alors sur l'habitation de Sara Vandezeuste (sic), et vit ses hardes et papiers mis à sécher, dont « une grosse liasse pliée en long » qu'il reconnut « être de ceux de Mr Hoüel », faisant partie de « plusieurs papiers pourris et gâtés la plupart illisibles et collés ensemble comme du carton. »

Jean Baptiste Parize, a aussi « retenu en sa mémoire que les ancêtres de Mr Hoüel sont issus de Jean Hoüel, gentilhomme anglais qui, du temps de Charles VI ¹³, était capitaine du château de la Roche et qu'il demeura en France pendant le règne de Charles VII ¹⁴ durant lequel le dit feu Jean Hoüel décéda en France où ses enfants demeurèrent et sont aussi décédés, ce que le dit déposant a lu en quelques histoires et l'a ouï dire diverses fois au sr du Breuil, secrétaire de Mr Hoüel en l'année 1646.

NDLR

Nous transmettons ces faits sous toute réserve. L'arrivée des Hoüel en France daterait donc de la Guerre de Cent ans, deux siècles avant Charles Hoüel.

Jointe à ce document se trouve la liste de l'office de conseiller secrétaire du roi, reçu le 22/10/1571 pour Pierre Hoüel, vivant en 1584 ; Jean Hoüel, mort en 1586 ; Charles Hoüel, gouverneur de la Guadeloupe, reçu le 13/03/1681 ; son successeur Urbain Aubert reçu le 18/06/1682.

¹¹ Archives de Paris 6 AZ 1024.

¹² Petite caisse de bois pour le transport d'objets non fragiles.

¹³ 1388-1422.

¹⁴ 1422-1461.

Les HOÜEL du PETIT PRÉ

Louis HOÜEL, le premier connu de la famille, était sieur du Petit Pré.

Ce fief est situé en la paroisse de Gournay en Bray, pays de Caux. Aveu et dénombrement rendu le 4 octobre 1604 pour la terre du Petitpré par Loys Houel (6 AZ 1024, archives de la Seine). Il y a à Gournay en Bray une rue du Petit Pré. La demeure de Louis Hoüel était à Alge, aujourd'hui Alges, lieu-dit de Gournay en Bray. On y voit une belle maison, probablement à l'emplacement de celle de Hoüel au XVIIe siècle. Les registres anciens de Gournay fin XVIe - début XVIIe sont sous le nom d'Alge.

Un livre sur Gournay dit, sans précision de source, que la famille Houel avait acquis ce fief de Louise Le Picard de Radeval, veuve de Christophe de Bassompierre et mère du maréchal François de Bassompierre ¹⁵.

Il avait aussi acquis vers 1611 près de Honfleur le domaine de Vasouy ¹⁶.

Mais il demeurait à Paris rue des Bourdonnais, paroisse Saint Germain l'Auxerrois à son mariage et rue des Bernardins, paroisse Saint Nicolas du Chardonnet à son décès. Il avait été parrain d'une cloche de cette dernière église en 1630 ¹⁷.

Louis Hoüel était conseiller du Roi, contrôleur général des salines de Brouage et traites foraines des rivières de Charente et Marennes (Saintonge).

Il fut l'un des 6 membres fondateurs, avec Richelieu, de la Compagnie de la Nouvelle France le 29/04/1627 et l'un des 12 directeurs en 1628 (OF ¹⁸). Considéré comme un « dévôt », c'est lui qui y favorisa l'envoi des Récollets. Il aurait été ami de Champlain et son nom aurait été donné à la rivière Ouelle au Canada.

En avril 1993 nous étions allés, mon mari Philippe et moi, avec Pierre Bardin, à Gournay en Bray. Nous y avons vu la rue du Petit Pré et le « chemin d'Alges » et avons été reçus par les propriétaires d'une grosse maison, peut-être celle de Louis puis Charles Hoüel.

¹⁵ Après 1596 ? Année du décès de Bassompierre père.

¹⁶ <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2657154> *Bulletin des recherches historiques*, vol. XIX, août 1913, n° 8, p. 19/32 in *La famille Hoüel*, p. 16-32 (pas de source indiquée). Voir aussi la note 6 de notre article « LEFEBVRE LESPINE de Honfleur à la Guadeloupe puis Saint Domingue » [2012-art05.pdf](#).

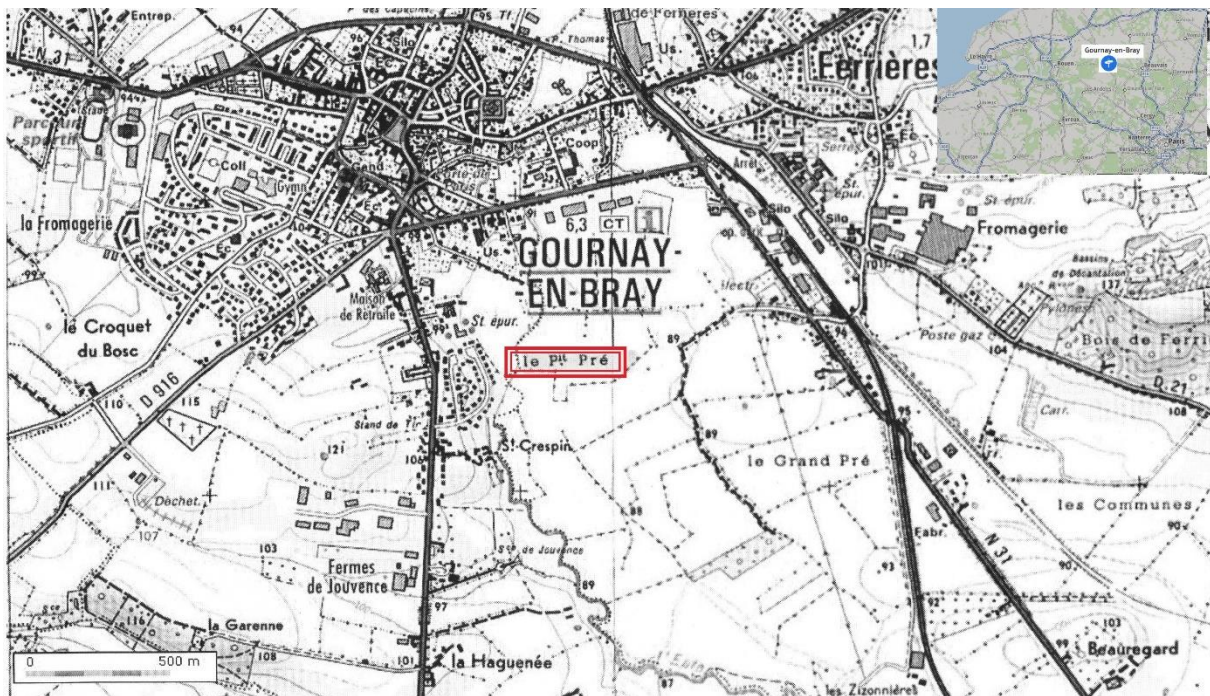
Signalons, dans *Les Archives de la ville de Honfleur* par Charles Bréard, Paris, Alphonse Picard éditeur, 1885, p. 395 : Fief de Vasouy, 1654, 17 janvier- Sentence de Jean de Borel, lieutenant de la vicomté d'Auge, qui oblige Charles de Giverville, écuyer, sieur du Buisson, sur la clameur lignagère faite par lui de la terre de Vasouy, à payer à Marie Le Prévost, veuve de Louis Hoüel, adjudicataire de ladite terre, l'intérêt du prix principal et du treizième à compter du jour du paiement. Sur ce fief de Vasouy (Archives municipales de Honfleur, 8 II 42 ; 128 pièces en 3 liasses, 1450-1748), acte du 27/01/1654 détaillant la sentence.

¹⁷ *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire [...] errata et suppléments*, d'Augustin Jal, p. 1305.

¹⁸ Voir la liste des sources p. 27, après la généalogie de la Famille LE PREVOST.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Gournay-en-Bray



Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Photos de la maison d'Alge (aujourd'hui Alges), lieu-dit à Gournay-en-Bray.



Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Vues intérieures



Généalogie et Histoire de la Caraïbe

I 1 Louis HOÜEL, sieur du PETIT PRÉ

+ 16 (+) 17/01/1631 Paris, St Nicolas du Chardonnet, devant l'autel Notre Dame ¹⁹
le 08/03/1631 ²⁰ sa veuve Marie Le Prevost nomme un procureur pour faire
l'inventaire des biens et titres « *en la ville de Gournay, pays de Bray, en la maison
d'Alge appartenant au défunt* ».

Cm 10/05/1615 Paris ²¹

x 12/05/1615 Paris St Médéric ²², Marie **LE PREVOST**, fille de Charles sieur
de MALASSIS et d'HERBLAY ²³, conseiller du roi en la grande chambre de
sa cour de Parlement, et Madeleine ALLEGRIN, demeurant rue de la Potterie
paroisse Saint Médéric ²⁴

Testament sous seing privé 17/11/1647 et codicille 22/05/1653

+ 10/1653 Inventaire après décès 09/09/1654 ; partage des biens 11/10/1654 ²⁵

Voir la généalogie de la **famille LE PREVOST** après celle des HOÜEL (p. 23).

II 1 Louis HOÜEL x 1615 Marie LE PREVOST

Le 22 janvier 1631 Henry d'Orléans, à cause des terres et fief du Petit Pré, donne la
garde noble des enfants mineurs de Louis Hoüel à sa veuve Marie Le Prévost ²⁶.

Le partage des biens de Marie LE PREVOST le 11/10/1654 ²⁷ se fait, en présence de
Jacques Le Prevost sgr de Herbelay (sic) son frère, entre Charles et Robert Hoüel,
Jean de Boisseret et Madeleine Hoüel. Les autres enfants sont en religion ou décédés.

Charles HOÜEL est nommé gouverneur de la Guadeloupe par la Compagnie des Îles
d'Amérique en 1643. En **1649** il lui achète l'île, avec son beau-frère Boisseret.

Le 28 août **1659** partage de la Guadeloupe entre Charles HOÜEL et sa sœur
Madeleine veuve BOISSERET (et les enfants de celle-ci). Les terres de Guadeloupe
et isles adjacentes sont érigées en marquisat en octobre 1660 en faveur de Charles
Hoüel ²⁸

¹⁹ B.N., Ms Fr 32.590 : Registres de Saint Nicolas du Chardonnet, p. 100. **Tous les actes des
paroisses parisiennes ont été relevés par Pierre Bardin.**

²⁰ A.N. Notariat XXIII 259 M^e Cressé.

²¹ A.N. Notariat : III 499. Voir résumé en fin d'article.

²² Archives de la Seine : 6 AZ 1024.

²³ Deux fils de sa fille Madeleine épouse BOISSERET prendront comme nom de branche
de MALASSIS et d'HERBLAY.

²⁴ Elle signe Madelaine Allegrain au Cm de sa fille mais Allegrin à son propre Cm : c'est
l'orthographe la plus fréquente. C'est la 5^{ème} et dernière des 5 filles d'Eustache ALLEGRIN,
écuyer, seigneur d'Herblay sur Seine, conseiller du roi et correcteur en la Chambre des
comptes à Paris, et de Françoise L'ARCHER, fille de Benoist, conseiller en la cour des Aides,
et Marthe GILBERT. La famille ALLEGRIN descend de Pierre, bourgeois de Saint Denis
en 1316 (AD 75, 6AZ900 01).

²⁵ M^e Lestoré, MC/ET/LXXXV/165. Registre relié, aujourd'hui « non communicable en raison
de son état matériel ». En 1643 elle demeurait quai de La Tournelle (ET/XXXIV/86).

²⁶ 6 AZ 1024 Archives de la Seine.

²⁷ Cité dans les papiers de l'inventaire Hoüel le 03/05/1736.

²⁸ Cité dans les papiers de famille inventoriés le 27/07/1767 après le décès du marquis de
Languey (CXV/785).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le 10 juillet **1664** ²⁹ Madeleine Houel, avec son second époux Bochart de Champigny, vend à la Compagnie des Indes occidentales la part de la Guadeloupe des BOISSERET (la moitié de la Guadeloupe et la totalité de Marie-Galante et la Désirade), exception faite du marquisat de Sainte Marie à Capesterre.

Cela fut beaucoup plus long et plus compliqué pour Charles Hoüel, renvoyé de la Guadeloupe en France par Tracy : voir plus loin le factum 1556 et « État des terres de Charles Hoüel ci-devant gouverneur de la Guadeloupe, pièces déposées par son fils Charles le 31/05/1715 (XII/328), copie collationnée d'un acte de M^e Galopin 06/11/1680.

Il finira par vendre ses terres de la Guadeloupe, excepté le marquisat d'Houelbourg : le 21/08/1666 ³⁰ il reçoit de M^{re} Noël Patrocle, chevalier, seigneur de Thoisy, 7 500 livres tournois, partie de ce qui lui est dû par la Compagnie des Indes occidentales ; le 13/04/1680 arrêt du conseil d'état pour le remboursement à Hoüel de 280 000 livres pour sa moitié de la seigneurie de la Guadeloupe ³¹.

1 Charles HOÜEL seigneur du PETIT PRÉ et de VARENNES ³²

escholier étudiant en l'université de Paris en 1633 au mariage de sa sœur
demeurant quai de la Tournelle paroisse Saint Nicolas du Chardonnet en 1654
(Cm)

gouverneur et lieutenant pour le Roi de la Guadeloupe, seigneur propriétaire,
marquis de Houelbourg ³³ (AL). Chevalier de l'ordre du Roy (ordre de Saint
Michel) le 07/09/1654 ³⁴. Reçu conseiller secrétaire du Roi maison et couronne de
France et de ses finances le 20/03/1681 (OB)

b 06/03/1616 Paris, Ste Marine ³⁵

+ 22 (+) 24/04/1682 Paris, St Sulpice ³⁶ Charles HOÜEL, chevalier, seigneur
de VARENNES et du PETIT PRÉ, « conseiller secrétaire du Roi, Maison
et Couronne de France et de ses finances, seigneur gouverneur propriétaire de
la Gardeloupe », 66 ans, en présence de ses enfants Pierre, Olivier, René,
Augustin et Louis.

²⁹ Contrat conclu devant La Mothe et Lebeuf, notaires à Paris, par lequel Jean Bochart de Champigny, intendant de Normandie, et Madeleine Hoüel, sa femme, vendent à la Compagnie des Indes occidentales une partie de la Guadeloupe, Marie-Galante et la Désirade. C/8b/1 n° 12. Elle agit au nom de ses enfants Boisseret.

³⁰ LVII/89 M^e Thomas.

³¹ Cité dans l'inventaire de Charles Hoüel le 15/06/1682. L'état des terres et habitations de Charles Hoüel établie le 6 novembre 1680 et collationnée le 27/09/1685 par M^e Galopin figure dans les pièces déposées par lui-même le 31/05/1715 XII/328 (dossier Hoüel).

³² L'actuelle Varennes sur Seine en Seine et Marne, proche de Montereau. Ancien propriétaire avant le 15/07/1666 Louis Du Quesnay chevalier sieur de Varennes. Bien saisi et adjugé le 06/08/1681 à Anselme de Bury au nom de Charles Houel ; quittance de 68 100 livres 21/02/1682 donnée à Charles Hoüel (2 mois avant son décès). Foi et hommage par son fils Charles, pour lui et ses frères et sœurs, le 09/06/1684. Vendu le 04/09/1739 par Charles François Hoüel (Revue historique nobiliaire et biographique tome I, 1876).

³³ Pour le partage entre les enfants voir F3 221 f° 803 à 806 et 825 à 836 faisant référence à des actes déposés chez M^e Monnerat à Paris datés des 05/04/1690, 06/01 et 13/02/1693.

³⁴ Archives de la ville de Paris : 6 AZ 1024. B.N Ms Fr 32872, Recueil des chevaliers de l'ordre de St Michel, p. 409.

³⁵ Petite paroisse d'une vingtaine de maisons dans l'île de la Cité (WikiGenWeb).

³⁶ B.N. Ms Fr Registres de la paroisse St Sulpice de Paris, relevé par Denis Grando.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Inventaire 15/06/1682 à Paris rue des Saints-Pères ³⁷

et le 13/02/1683 à la Guadeloupe par M^e Galopin ³⁸

Cm 28/10/1654 ³⁹

x 29/10/1654 Paris, St André des Arts ⁴⁰, Anne HINSELIN, demeurant à Paris, rue St André des Arts, fille de Pierre (AB), conseiller du Roi et correcteur ordinaire en la chambre des comptes, et Madeleine GILLOT

b 08/10/1633 Paris, St André des Arts ; m Anne Chevalier, veuve Gillot, avocat, + 16 (+) 19/03/1685, Paris, St Sulpice ; âgée de 52 ans ; veuve de M^{re} Charles Houel, chevalier, gouverneur et lieutenant général pour le roi des isles de la Guadeloupe en Amérique, marquis et seigneur propriétaire d'icelle, de Varennes, Petit Pré ; présents ses fils, M^{res} Charles Houel, écuyer, sous-lieutenant au régiment des gardes, et Pierre, écuyer

Inventaire 19/04/1685 ⁴¹

2 Magdeleine HOÜEL

actionnaire de la Compagnie de la Nouvelle France en 1643 (OF)

b 20/07/1617 Paris Notre Dame, paroisse St Jean le Rond ⁴²

Tm Paris 07 et 12/02/1694 ⁴³

+ 1694 Paris

Inventaire 21/04/1694 ⁴⁴ (longue liste des 72 titres et papiers)

Cm 17/01/1633 ⁴⁵, signé en la maison de son oncle maternel Jacques le Prevost Sr d'Herbelay, rue Dauphine, paroisse St André des Arts

ax 18/01/1633 ⁴⁶ Paris St Nicolas du Chardonnet, Jean **de BOISSERET**, seigneur de ROUSSET, HERBLAY etc., fils d'Antoine de BOISSERET, seigneur de BEAUGLAY et Catherine LAVAL

conseiller du roi et correcteur ordinaire en sa chambre des comptes à Paris le 30/07/1629, demeurant rue de la Harpe paroisse Saint Séverin
o en Auvergne ; famille de Beauglay près d'Issoire ; noblesse depuis 1500

³⁷ A.N. Notariat : M^e Royer I 179 (AH).

³⁸ Cité dans l'IAD de sa veuve le 19/04/1685 MC/ET/XXIX/I/82 et celui de sa fille Madeleine MC/ET/XXIX/349, 03/05/1720.

³⁹ A.N. Notariat : LXXXV 165. Registre relié, aujourd'hui « non communicable en raison de son état matériel ».

⁴⁰ Actes de St André des Arts, Collection Clairambault 988.

⁴¹ A.N. Notariat : M^e Royer I 182 (AI).

⁴² Archives de la ville de Paris : 6 AZ 1024.

⁴³ M^e Monnerat XII/224. Demeurant maison des religieuses hospitalières faubourg St Marcel, grande rue Mouffetard au 1^{er} étage avec vue sur jardin. Elle désire que son corps soit inhumé en la sépulture de feu Mr de Champigny son mari en l'église de Nauroy ; « suivant les volontés de feu seigneur de Champigny pour donner témoignage de leur amour conjugal et perpétuelle mémoire. »

⁴⁴ A.N. Notariat : XII 223 (copie).

⁴⁵ A.N. Notariat : XXXIII 261. Elle apporte 40 000 livres de la succession paternelle. Très nombreux témoins dont un seul Hoüel, Charles (son frère) alors « escolier, étudiant en l'université de Paris », 6 membres de la famille Le Prevost et leurs très nombreux cousins. Voir aussi par Bernadette et Philippe Rossignol la « Généalogie de la famille de Boisseret », cahier 22 du CGHIA, décembre 1987 et 565 Les Boisseret, Guadeloupe, Martinique.

⁴⁶ Le 17 d'après La Chenaye Desbois (date du Cm), le 18 d'après les registres de Saint Nicolas du Chardonnet : A.N. Ms. Fr. 32.590.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

+ 07/02/1655 Paris

(+) 09/02/1655 St Nicolas du Chardonnet ⁴⁷ Inventaire 10/05/1655 ⁴⁸

ax Cm 13/06/1627, XXI/110, Paris, Marguerite LEQUIN

Cm 03/09/1663 ⁴⁹

bx Jean **BOCHART**, chevalier, seigneur **de CHAMPIGNY** ⁵⁰, fils unique de Jean et Marguerite de CHARON

conseiller au grand conseil, maître des requêtes, intendant de justice en Normandie

Testament 07 et 12/02/1694 Paris (XII/223)

+ 1694

inventaire après décès 21/04/1694 Paris (XII/224) M^e Pollevin

ax Marie BOIVIN ⁵¹

3 François HOÜEL

b 25/05/1620 Paris, St Landry ; m Dlle Marie Menard, femme de Mr Nicolas

Le Prevost Sgr d'Amboville

+ /1654

4 Jacques HOÜEL

b 11/07/1622 Paris, St Landry ; p Jacques Le Prevost, Sgr d'Herbelay, conseiller au parlement ; m Madeleine Hannapier

+ /1654

5 Catherine HOÜEL

b 14/02/1624 Paris, St Landry

+ /1654

6 Marie HOÜEL

religieuse au couvent de N.D.de la Saussaie à Paris (18/07/1640)

b 22/07/1625 Paris, St Nicolas du Chardonnet ⁵²

+ après le 09/09/1654 ⁵³

⁴⁷ A.N. Ms. Fr. 32.590.

⁴⁸ A.N. Notariat : LXXXV 166 (copie).

⁴⁹ A.N. Notariat : LXXXV 184 (copie). Date citée dans un acte collationné du 09/09/1768 par M^{es} Rallu et Delaunay. Non communs en biens.

⁵⁰ [2019-art28.pdf](#) « Les BOCHART de CHAMPIGNY de la Bourgogne aux Antilles puis dans l'Eure ». L'année du mariage serait plutôt 1661 : voir dans les documents « Lettres de Madeleine BOISSERET d'HERBLAY à ses fils au Baillif en janvier, février et mars 1662 »

⁵¹ La Chenaye Desbois (1784), tome 14, article Bochart. D'où 12 enfants dont Jean x Marie Madeleine (de) CHASPOUX.

⁵² B.N. Dossiers bleus 361/9387 et Ms. Fr. 32.590, p. 195, 197, 198 et 221. Même source pour les baptêmes des suivants.

⁵³ Signalons, dans *Les Archives de la ville de Honfleur* par Charles Bréard, Paris, Alphonse Picard éditeur 1885, p. 395 : Fief de Vasouy, 1654, 17 janvier- Sentence de Jean de Borel, lieutenant de la vicomté d'Auge, qui oblige Charles de Giverville, écuyer, sieur du Buisson, sur la clameur lignagère faite par lui de la terre de Vasouy, à payer à Marie Le Prevost veuve de Louis Hoüel, adjudicataire de ladite terre, l'intérêt du prix principal et du treizième à compter du jour du paiement.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

7 François HOÜEL

religieux au couvent et monastère royal de N.D. de la Saussaie à Paris
b 23/04/1627 Paris, St Nicolas du Chardonnet
+ après le 09/09/1654

8 Marie Gabrielle HOÜEL

religieuse au monastère Ste Anne des bénédictines de Magny, ordre de St Benoît
(06/05/1645) puis à Port Royal avant le 09/09/1654 ⁵⁴
b 09/08/1629 Paris, St Nicolas du Chardonnet
+ après le 02/07/1675 ⁵⁵

9 Robert HOÜEL, marquis de SAINTE MARIE ⁵⁶ dit le **chevalier HOÜEL**

dit en 1696 (Cm sa nièce Anne) chevalier, marquis de Sainte Marie, lieutenant général pour le roi des isles de l'Amérique

il est présent à Capesterre le 04/06/1645 (parrain d'Elisabeth Dorange) ;
le 29/10/1645 (parrain de Robert Dupont ; il est dit capitaine alors qu'il n'a que 15 ans) ; le 13/02/1646 (parrain de Robert Tirant dit la Forge ; le 05/07/1648 (parrain de Marie Robert Descrizières) ; le 04/12/1651 (parrain de Robert Chevalier ; dit chevalier Hoüel)

le 17/08/1650 ⁵⁷ « ci-devant gouverneur et lieutenant pour le roi des isles de l'Amérique, demeurant à Paris île Notre Dame rue et paroisse St Louis », il fait partie des directeurs de la Compagnie des Indes occidentales à qui l'ordre de St Jean de Jérusalem (Malte) vend les îles d'Amérique qui leur avaient été concédées par le roi en mars 1642.

le 17/04/1659 il rédige son testament avant de partir pour la Guadeloupe et le 04/05 il démissionne de sa charge de conseiller maître d'hôtel ordinaire de Monsieur frère unique du roi ⁵⁸.

en 1682, au décès de son frère Charles, il est subrogé tuteur de ses neveux et il demeure quai de la Tournelle, paroisse Saint Nicolas du Chardonnet ; il l'est de nouveau en 1685 après le décès d'Anne Hinselin.

le 21/04/1694 il est exécuteur testamentaire ⁵⁹ de sa sœur Madeleine Hoüel veuve Bochart de Champigny et dit « chevalier marquis de Sainte Marie, ci-devant gouverneur général des isles de l'Amérique, demeurant quartier St Germain des Prés rue de Grenelle paroisse St Sulpice ».

⁵⁴ Signalons, sans savoir s'il s'agit d'elle, que dans le contrat de mariage d'Anne Hoüel avec le marquis de Senectere en 1696 est cité parmi ses biens 1 000 livres restant entre les mains de son frère Charles pour la pension viagère « à Madeleine Hoüel sa tante » (sic), supérieure et administratrice de l'Hôtel-Dieu de Nogent (Nogent sur Seine dans l'Aube, dont il reste la chapelle du XVIe ?).

⁵⁵ 02/07/1675 A.N. Minutier, XII 168-169 : Reconnaissance par Madeleine Hoüel et Robert Hoüel envers l'abbesse et les religieuses de l'abbaye de Port Royal des Champs, près Chevreuse, 175 livres de rente et pension viagère par an le 30 septembre à cause de sœur Marie Gabrielle de Sainte Catherine Hoüel, religieuse professe en ladite abbaye, jusqu'à son décès. Dans laquelle est comprise la rente de 25 livres léguée à ladite sœur Marie Gabrielle, par Mme Hoüel, sa mère.

⁵⁶ Chevalier de l'ordre de St Jean de Jérusalem, chevalier de Malte en 1661 d'après le vicomte du Mothey dans Guillaume d'Orange (OC).

⁵⁷ M^e Parquet, LXXXVIII/195.

⁵⁸ LXXXV/175 M^e Lebeuf.

⁵⁹ IAD 21/04/1694 XII 224.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

b 23/08/1630 Paris, St Nicolas du Chardonnet.

+ rue du Four (+) 11/02/1706 Paris, St Sulpice, environ 75 ans ; transfert et inhumation dans l'église des religieuses hospitalières, faubourg St Marcel.

Témoins : Charles Houel, chevalier, marquis d'Houelbourg, seigneur de Varennes, de la Roche Bernard, capitaine aux gardes et Messire Olivier Houel, clerc au diocèse de Paris, ses neveux ⁶⁰.

inventaire 13/02/1706 ⁶¹.

III 1.1 Charles HOÜEL x 1654 Anne HINSELIN

L'inhumation de Charles Houël en 1682 s'est faite en présence de ses enfants Pierre, Olivier, René, Augustin et Louis. Or aucun des autres actes ne fait référence à Augustin. Peut-être faut-il comprendre René Augustin (2^e prénom) ?

Dans l'inventaire après décès de Charles Hoüel, à Paris, St Germain des Prés, paroisse St Sulpice, le 15/06/1682 ⁶², sa veuve, Anne Hinselin, est tutrice de leurs enfants Charles, Olivier, Marie-Thérèse, Marie-Ursule, René, Louis, mineurs, et l'inventaire est fait en présence d'Anne, Madeleine-Gabrielle et Pierre Hoüel, aussi mineurs mais émancipés d'âge le 27/05/1682 et donc les aînés.

L'inventaire après décès d'Anne Hinselin, le 19 avril 1685, trois ans plus tard, est fait sur requête de Charles Hoüel, seigneur de Varennes, domicilié rue de Varennes, quartier St Germain des Prés, paroisse St Sulpice, en son nom et comme tuteur de ses frères et sœurs mineurs : René, Marie-Thérèse, Marie-Ursule et Louis Hoüel, et en présence de Diles Anne, Madeleine-Gabrielle, Pierre et Olivier Hoüel, aussi ses frères et sœurs, émancipés d'âge, demeurant en la même maison que Charles Hoüel, et encore Robert Hoüel, oncle paternel, subrogé tuteur.

Si l'on compare les enfants énumérés en 1682 et ceux de 1685, il y a une ambiguïté concernant l'ordre de naissance de Charles et de Pierre. En 1682 Pierre est émancipé d'âge et Charles l'aîné des enfants mineurs. En 1685, c'est Charles qui est tuteur de ses frères et sœurs mineurs et Pierre est toujours émancipé d'âge. Est-ce Pierre ou Charles qui est l'aîné des fils ?

D'après un long mémoire fait après le décès de Charles Hoüel, gouverneur de l'île de Ré (1736), pour établir les droits entre son fils et sa fille ⁶³, la **terre de Varennes** avait été partagée en 1686 ⁶⁴ entre les 9 enfants Hoüel, les mâles Charles, Pierre, Olivier, René et Louis, les filles Anne, Madeleine Gabrielle, Marie Thérèse et Marie Ursule. Le château et les jardins sont revenus par préciput à l'**aîné, Charles**. Du surplus de la seigneurie, estimé 39 819 livres, chacun des 5 mâles a eu 1/7^e et chacune des filles 1/14^e. Après le partage, René et Louis sont morts, Marie Thérèse et Marie Ursule ont fait profession en religion. Le 18 avril 1703, avant son mariage, Charles, marquis d'Hoüel, s'est rendu adjudicataire des portions et héritages de René

⁶⁰ B.N. Ms Fr. 32.594, p. 578, et d'Hozier P.O. 35117.

⁶¹ A.N. Notariat : XII 284.

⁶² M^e Royer I 179.

⁶³ MC/ET/XCVIII/460.

⁶⁴ M^e Monnerat 27/04/1686 (cité Cm Anne Hoüel 27/01/1696).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

et Louis et des deux sœurs religieuses ; Olivier a acheté le 1/7^e d'Anne et Madeleine Gabrielle. En novembre 1703, il a échangé avec son frère le marquis d'Hoüel sa part de la seigneurie contre la terre de la montagne des Gommiers de la Guadeloupe. Par la suite, il lui a revendu cette terre. Le marquis d'Hoüel est donc devenu propriétaire par titres successifs, puis par titres d'échanges, du château et jardins (30 864 lt) et de 6/7^e dans la seigneurie (2 565 + 35 530 lt). Restait le 1/7^e de Pierre, lequel est mort en 1706, laissant pour héritiers ses frères Charles et Olivier. Charles a acquis pour 50 000 lt les droits d'Olivier dans la succession de Pierre. La terre de Varennes, possédée par Charles, en y ajoutant des augmentations postérieures, valait 236 637 livres en 1736 ⁶⁵.

Le 30/01/1715 ⁶⁶, messire Charles, marquis de Senectère, baron de Didonne, seigneur de Brezillac, et François Guirapin, comte de Vauréal, donnent la liste des enfants de Charles Hoüel et Anne Hinselin au décès du premier puis à celui de leur fille Marie Thérèse.

En 1723, les deux héritiers de Pierre Hoüel de Varennes (4) sont son frère, « le marquis Hoüel, gouverneur de l'isle de Rhé » (2), et sa sœur, Anne Hoüel (1), épouse de Senectere ⁶⁷. Les autres sont, les uns, décédés avant 1723, les autres, abbé et religieuses.

1 Anne HOÜEL

émancipée d'âge en 1682 et 1685, majeure en 1690, demeurant à Paris rue de Grenelle, paroisse St Sulpice (AD) ⁶⁸

Testament 27/07/1737 ⁶⁹

+ 15/01/1740 Paris rue Mouffetard, chez les Dames Hospitalières, paroisse Saint Médard ⁷⁰

Inventaire après décès, 26/01/1740 ⁷¹ ; héritiers ses neveux Charles François, marquis d'Hoüel, et Elisabeth Ursule Hoüel, épouse de Montebise

Cm 27/01/1696 Paris ⁷²

⁶⁵ M^e Angot, XII/328, 20/05/1715 : messire Charles Hoüel (...) capitaine au régiment des gardes françaises et brigadier des armées du roi, demeurant au palais du Luxembourg, reçoit de Jean Deshayes, ci-devant marchand à Montereau et de présent à Fontainebleau, en l'acquit de Jean Deshayes son père, 91 livres 10 sols en louis d'argent pour 30 années échues à la Saint Denis 1714 des censives (3 livres, 1 sol 2 deniers par an) à cause des terres et héritages que ledit sr Deshayes père possédait en 1684 dans la seigneurie de Varennes.

⁶⁶ M^e Bouron, XXIX/322.

⁶⁷ C/8a/32 F^o 266-268, 17/11/1723, et F3 79 F^o 9, à propos de 3 nègres regardés comme libres depuis 1708 et réclamés par le marquis de Senectere.

⁶⁸ Parmi ses biens au contrat de mariage de 1696 : une « grande maison à porte cochère » rue de Grenelle, quartier Saint Germain des Prés : plusieurs bâtiments, grande cour et dépendance, estimée 3 000 livres environ ; maison « appelée le petit hôtel de Beauvais », achetée le 14/08/1687 (M^e Boucher, CXXII/1728).

⁶⁹ A.N. Notariat : Alleaume XCI 761.

⁷⁰ A.N. Notariat : Alleaume XCI 775.

⁷¹ A.N. Notariat : Alleaume XCI 775.

⁷² A.N. Notariat : Monnerat XII 230. Très longue liste de témoins ; une page et demie de signatures.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

x 1696 Paris, François de **SENECTERE**, chevalier, marquis de **SAINT VICTOUR**, fils de + Paul et + Marie ESTOURNEAU ⁷³
demeurant ordinairement en son château de Saint Victour
testament 14/08/1714 M^e Bouron, XXIX/319 : légataire universel et exécuteur testamentaire son cousin M^{re} Jean Charles de Sainctere
+ 24/03/1715 Paris, Tm 14/08/1714 ⁷⁴ Inventaire 28/03/1715 ⁷⁵
sans postérité.

2 **Charles François Robert HOÜEL**, marquis d'HOÜEL puis marquis d'HOÜELBOURG, seigneur de VARENNES et du PETIT PRÉ, LA ROCHE BERNARD, etc.
lettres patentes de confirmation du **marquisat d'Houelbourg** en août 1706 ⁷⁶
escolier à l'Université de Paris lorsqu'il est présent au contrat de mariage de sa sœur en 1696.
vend en 1672 ⁷⁷ à Isaac Duqueruy la terre de **l'Islet** à la Basse Terre, « au pied de la Montagne des Gommiers [...] renfermée entre les deux rivières qui jointes ensemble composent la rivière aux Herbes ».
sous-lieutenant puis lieutenant aux gardes françaises en 1684-1694 ; capitaine d'une compagnie au même régiment en 1696 ⁷⁸ ; brigadier des armées en 1716 ; en 1716 repart de Paris pour la Guadeloupe ⁷⁹ ayant engagé pour 3 ans le 17/08 Jean Maillard, chirurgien à Paris, et le 22/08 Henry Feuillet, bourgeois de Paris, en tant qu'économe pour régir ses affaires (M^e Dona, XCVIII/391).
ordre de **passage en France en mai 1719**.
dit en 1720 marquis de Houelbourg, seigneur de Varennes, La Roche Bernard, Saint Denis Saint Martin et autres lieux, chevalier de Saint Louis, capitaine des gardes françaises du roy et maréchal général de ses camps et armées, demeurant à Paris rue Mézières ⁸⁰.
maréchal des camps et armées du Roi, **gouverneur de l'île de Ré** de décembre 1720 à son décès ⁸¹.

⁷³ Voir GHC 173, septembre 2004, p. 4282-83 « Famille de SENECTÈRE ou SENNETERRE ou SAINT NECTAIRE à la Guadeloupe ». Nota : le patronyme est orthographié par les notaires avec plusieurs variantes mais la signature est **Senectere**.

⁷⁴ A.N. Notariat : XXIX 319.

⁷⁵ A.N. Notariat : XXIX 323.

⁷⁶ O1 50/192 Érection d'Houelbourg, la Montagne St Martin et le domaine de Grande Terre de Guadeloupe en titre et dignité de **Marquisat d'Houelbourg** en faveur du sieur Houel, capitaine au régiment des Gardes françaises, Versailles août 1706.

⁷⁷ M^e Dejean, XCIV/24, 16/09/1672. Cf p. 11-12 de 04DUQUERUY.

⁷⁸ Il a vendu cette charge avant son mariage, moyennant 80 000 livres (CXVIII 460, 10^e état des mémoires : voir en fin d'article).

⁷⁹ Après des accords en famille sur la succession de son frère Pierre resté en Guadeloupe où il est décédé en 1706. Voir plus loin le partage amiable M^e Bouron, XXIX/328, 31/07/1716.

⁸⁰ Pour les Parisiens : c'est la rue de la librairie La Procure dans le VI^e près de Saint Sulpice.

⁸¹ Il n'avait rejoint l'île de Ré, de Paris, que le 24 mai 1724 (inventaire après décès).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le 02/10/1717 vend au sr **Pinel** pour 250 000 livres les habitations lui appartenant comme héritier de son frère Pierre (et ayant acquis les droits de son frère Olivier) ⁸².

Le 13/02/1717 (M^e Galopin) il vend pour 36 452 livres tournois plusieurs portions de terre en Guadeloupe aux **Giraud Dupoyet** ⁸³ (transaction 18/06/1721 M^e Dona XCVIII/408).

Le 21/04/1725, pour 500 000 livres, vend **Houelbourg à Antoine de Rez** (conseiller au Conseil Souverain de la Guadeloupe) et son épouse Marie Anne GODET ⁸⁴.

Acquiert et restaure les châteaux de La Rochebernard ⁸⁵ et de Viviers près de Chateaudun ⁸⁶

o 28 ondoyé 29/01/1659 b (cérémonies supplées) 31/07/1666 Paris, St André des Arts ; m dame Charlotte Thomas veuve de M. de Feusinet, conseiller au présidial de Poitiers

+ 29 (+) 30/01/1736 St Martin de Ré, premier pilier à droite devant le grand autel, 77 ans

Testament olographe 15/07/1730 et inventaire 03/05/1736 ⁸⁷

Cm 12/05/1703 M^e Moufle, Paris ⁸⁸.

x 14/05/1703 Anne Henriette de CORDOUAN, fille de René, marquis de LANGEY, seigneur de La ROCHE BERNARD, THOREAU, THELIGNY etc., et de

+ Diane de MONTAULT de BENAC NAVAILLES Dlle de St GENIES (OB) ⁸⁹

o ca 1674

+ 20/12/1719, 45 ans (OB) ⁹⁰

⁸² M^e Bois, XVIII/460. Références de nombreuses autres ventes en 1717 à divers : Auger, Gardel, Du Poyet, Vipart, Pamphile Filassier, Veuve Boivin, François Cour Chantereau, Pasquier, Dubroys Godet, Bourdais de Montéran.

⁸³ Gabriel, écuyer, sous brigadier des gardes de la Marine demeurant à Rochefort, et Pierre Robert Dominique son frère, demeurant sur son habitation de la Capesterre (1721)

⁸⁴ A.N. Notariat M^e Gervais LIV 768 et ANOM F3/221 (AD). Voir après la généalogie.

⁸⁵ Terre de la Rochebernard à mi-chemin entre Châteaudun et Langey (Eure et Loir, 28).

⁸⁶ Histoire du comté de Dunois par l'abbé Bordas et Histoire du Dunois, 1884.

⁸⁷ A.N. Notariat : Bois XVIII 458. Voir en fin d'article.

⁸⁸ Ce contrat, cité dans l'inventaire, n'a pu être retrouvé dans l'étude XCV 186.

⁸⁹ Contrat de mariage M^e Ogrin, 30/04/1661 (ou 30/08 ? date donnée par omalley1 sur Geneanet). Cité dans l'inventaire des papiers après le décès de Charles Hoüel en 1736. Ne figure pas parmi les notaires du Châtelet et le lieu n'est pas indiqué.

⁹⁰ Il n'a pas été fait d'inventaire. Notoriété CXVIII/404 M^e Dona 12/04/1720.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Charles Hoüel du Petit Pré (1616-1682)
Gouverneur de la Guadeloupe de 1643 à 1664.



(à gauche, portrait peint, collection particulière, photo Jean-Paul Hervieu,
à droite, gravure ancienne)

Épitaphe de Charles Hoüel dans l'église Saint-Martin de Ré ⁹¹

Hic resurrectionem Expectat
CAROLUS HOUEL
Marech. de Guardeloup et d'Houelbourg
Dom. De la Rochebernard et de Varennes
Castorum – Maresallus ord. Milit. St.
Ludovici Eques – Insulæ Rex
Gubernator – Antea in prætorianan Legionee
Per XXVI annos cohortos tribunus
Nobilitate clarus.
Bellica vitrute illustris-concilio
Sagax-prudentia insignis
Pietate et insignior charitate dives,
Et ardens-pauperes amavit et pavit
Lugete Egeni.
Jacet hic pater vester-orate ut
Requiescat in pace – obit di XXIX
Januari anno MDCCXXXVI
Natus LXXVI annos.

⁹¹ *Histoire de l'Ile de Ré*, Dr Kemmerer, La Rochelle, 1868. Envoi de Jean Deveau, 1989.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

3 Madeleine Gabrielle HOÜEL de MONTGOMMIER ⁹²

émancipée d'âge en 1682 et 1685, majeure en 1690, demeurant à Paris rue de Grenelle (AB)

o 27/01/1659, ondoyée à la Guadeloupe ⁹³

b (cérémonies supplées) 02/10/1669 Paris St André des Arts ; p Jean Hinselin, trésorier de France à Moulins ; m dame Madeleine Hoüel, femme de Mr de Champigny conseiller d'état et intendant en Normandie

Testament 26/08/1716 ⁹⁴

+ mars 1720 Paris ⁹⁵, hôtel Saint Victour, rue de Grenelle (chez sa sœur Anne ; date en blanc dans l'inventaire après décès)

Inventaire 03/05/1720 ⁹⁶ Seuls héritiers chacun 1/3 ses frères et sœur Charles, Anne et Olivier. Les deux frères s'abstiennent de la succession et s'en tiennent aux legs particuliers (M^e Dona, XCVIII/406 13/11/1720)

4 Pierre HOÜEL de VARENNES

capitaine aux gardes ; colonel de milice infanterie en Guadeloupe 15/05/1705 ⁹⁷

le 08/10/1699 devant M^e Duchesne à la Guadeloupe ⁹⁸, Louis Antoine de Boisseret, fondé de la procuration du marquis d'Hoüel, vend à Pierre Hoüel, chevalier, marquis de Varennes, son frère, l'habitation du Grand Cul de Sac, anse Saint Sauveur, pour 50 000 livres

très souvent cité à Capesterre de Guadeloupe en 1677 puis de 1682 à 1702 : dit Hoüel de Varennes à partir de 1687 ⁹⁹ (orthographié Hoüel de Varaine dans deux abjurations où il est témoin) ; le 08/09/1690 Charles Mollard, lieutenant de milice, est inhumé dans l'église « du côté de la chapelle de Mr Hoüel » ; dit capitaine aux gardes le 18/07/1697 (pas de prénom : son frère Charles ?) ; nommé Mr Pierre Hoüel seigneur de Varennes le 03/07/1701

émancipé d'âge en 1682 et 1685

⁹² Témoin en 1696 au contrat de mariage de sa sœur Anne puis au Cm de Marie Madeleine de Boisseret, sa cousine le 26/05/1706, Paris, M^e Angot. Le 13/02/1719 dans un certificat il est dit qu'elle est appelée Angélique Madeleine Gabrielle mais qu'elle se nomme en réalité Madeleine Gabrielle.

⁹³ Charles et Madeleine seraient jumeaux.

⁹⁴ A.N. Notariat : M^e Bouron XXIX. Elle lègue à Mme la marquise de Senecterre, sa cousine, le surplus de tous ses biens.

⁹⁵ Archives de la ville de Paris DC 6 215, p. 170.

⁹⁶ MC/ET/XXIX/349. Numérisé sur Geneanet (vues 1-24). Se poursuit jusqu'au 16/07. Les 36 pièces ou registres inventoriés sont des copies collationnées d'actes concernant l'ensemble des frères et sœur.

⁹⁷ Col D2 C 222 p. 417 et Col B 28 F° 168, 12 mai 1706.

⁹⁸ Cité dans l'inventaire des papiers après le décès de Charles Hoüel (XCVIII 458).

⁹⁹ Donc après le décès de son père.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

+ 1706 Guadeloupe ¹⁰⁰. A son décès, accord de famille pour sa succession ¹⁰¹ qui revient à son frère Charles (cessionnaire aussi des droits d'Olivier) : habitations de la montagne St Martin, du Port Louis, de Pretiomont, de l'islet St Denis et pièce de terre la Blondinière ¹⁰²

5 Olivier HOÜEL d'HOÜELMONT ¹⁰³, chevalier, seigneur de VARENNES puis de MONTGOMMIER ¹⁰⁴, dit l'abbé Hoüel émancipé d'âge en 1685 ; le 10/09/1706 il vend le fief de Montgommier à la Guadeloupe (Sainte Rose) à son frère le marquis d'Hoüel ¹⁰⁵ demeure rue des Cordeliers, collège de Bourgogne, paroisse Saint Côme en 1713 ¹⁰⁶ et 1720 ¹⁰⁷
b 01/06/1665 Paris, St André des Arts ¹⁰⁸
+ 02/06/1735 ¹⁰⁹

6 Madelaine HOÜEL
b 26/05/1666 Paris, St André des Arts ; p M. René Inselin; m Dlle Marie Hannapier, comtesse d'Andezy ¹¹⁰
+ /1682 (n'est pas citée parmi les enfants héritiers de leur père)

7 Marie Thérèse HOÜEL
religieuse aux Hospitalières du faubourg Saint Marcel en 1690 (AD) puis aux Hospitalières St Julien et Ste Basilisse
b 27/01/1667 Paris, St André des Arts ; p Jean Hinselin prieur de St Aignan
+ 1690/

8 René HOÜEL de SAINT MARTIN ¹¹¹
mineur émancipé en 1690 (AD)
o 11 b 14/05/1669 Paris, St André des Arts ; p M^{re} René de Vieilbourg, lieutenant du Roy en la province de Nivernois; m dame Anne Duret
+ entre 1690 et le 02/07/1691, Martinique ¹¹²

¹⁰⁰ COL B 68 F° 168, 12/05/1706, C/8a/16, folio 18, 25/09/1706 et F3 79 F° 9, XCVIII 460.

¹⁰¹ M^e Bouron, 31/07/1716, XXIX/328. Voir parmi les actes notariés après la généalogie.

¹⁰² CXVIII/460. On les retrouvera dans la longue liste des biens vendus par Charles Hoüel au Sr de Rez en 1725, sauf l'habitation de la montagne Saint Martin, vendue au Sr Pinel le 02/10/1717.

¹⁰³ Signe O Hoüel D'hoüelmont en 1685 à l'IAD de sa mère.

¹⁰⁴ Cité dans l'inventaire après décès de sa sœur en 1720.

¹⁰⁵ Cité dans l'inventaire des papiers après le décès de Charles Hoüel. Il revend le fief le 06/07/1719 au Sr Dubrois Godet pour 6 000 livres.

¹⁰⁶ Le 2 mars 1713 il met en apprentissage de cordonnier Jean Baptiste Didan (XLVI 214).

¹⁰⁷ XXIX/349, 03/05/1720, inventaire de Madeleine Gabrielle Hoüel.

¹⁰⁸ Actes de St André des Arts, Collection Clairambault 988.

¹⁰⁹ A.N. Notariat : XCVIII 460.

¹¹⁰ Sur le registre (MA) il est noté : Marie Madeleine Hannapier dame comtesse d'Anlezi, veuve d'Antoine de Damas comte d'Anlezi ; et en marge : Nicolas François Damas comte d'Anlezi.

¹¹¹ Dans F 221 (AD) sont cités le chevalier Hoüel et Hoüel Saint Martin, mais il n'est pas donné de prénom et on peut hésiter entre René et Louis.

¹¹² Voir l'article de Pierre Bardin sur L'esclave Bisdari, GHC 213, avril 2008, p. 5523.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

9 Marie Ursule HOÜEL

religieuse aux Hospitalières du faubourg Saint Marcel en 1690 (AD) ¹¹³
o 12 b 13/09/1670 Paris, St André des Arts ; p et m Charles et Anne Hoüel, frère
et sœur
+ 1690/

10 Louis HOÜEL dit le chevalier Hoüel

mineur émancipé en 1690 (AD)
o 07 b 09/09/1672 Paris, St André des Arts ; p Louis Duret, capitaine des chevau-
légers dans le régiment du Roi
+ 22/11/1690 Varennes (Seine et Marne 77) ¹¹⁴ ; Louis Hoüel, chevalier, seigneur
de Varennes, 18 à 19 ans
(+) 23/11 dans le chœur de l'église en présence de messire Olivier Hoüel son frère
et de plusieurs habitants notables de Varennes, juge, procureur fiscal, etc.

11 Elisabeth HOÜEL

o et b 14/06/1675 Paris, St André des Arts ; p Robert Hoüel, chevalier, seigneur
de Sainte Marine.
+ /1682 (n'est pas citée parmi les enfants héritiers de leur père)

IV 1.1.1 Charles HOÜEL x 1703 Anne Henriette de CORDOUAN de LANGEY

D'après La Chenaye Desbois (OB) il y eut « quelques filles et un fils ».

Notoriété après le décès d'Henriette Cordouan de Langey (CXVIII/404 M^e Dona 12/04/1720), seuls héritiers, tous mineurs : Charles François Hoüel, enseigne au régiment des Gardes françaises, demoiselles Anne Henriette, Marie Madeleine Diane, Marie Anne Thérèse, Aymée Élisabeth et Élisabeth Ursule.

1 Charles François HOÜEL, marquis de LANGEY

seigneur de La ROCHE BERNARD et d'HOUELBOURG (AA)
entre en 1720 aux gardes françaises, où il est capitaine des grenadiers
le 15/04/1734 (OB).
vend Varennes le 04/09/1739 à Laurent Rondé, capitaine de cavalerie, pour
93 500 livres ¹¹⁵.
le 04/10/1741 ¹¹⁶, achète à messire Joseph Antoine Hennequin sgr de Charmont
la terre et seigneurie de Charmont près la ville de Troyes (château entouré
de fossés pleins d'eau, etc.) 135 000 livres mais jouissance au jour du décès
du vendeur et faire à ses frais toutes les réparations
o 29 b 30/01/1704 Paris, St Sulpice ¹¹⁷ ; p Robert Hoüel, marquis de Sainte Marie,
oncle paternel ; m Elisabeth Lemaistre, dame chanoinesse

¹¹³ Dans le contrat de mariage de sa sœur Anne en 1696 est cité 1/5^e dans 6 000 livres ès mains des dames religieuses hospitalières du faubourg Saint Marcel pour le fond de la rente viagère de Marie Ursule Hoüel sa sœur religieuse audit monastère.

¹¹⁴ Voir l'article de Pierre Bardin sur « L'esclave Bisdari », GHC 213, avril 2008, p. 5523.

¹¹⁵ Revue historique nobiliaire et biographique tome I, op. cit. Voir analyse de l'acte de vente parmi les actes notariés en fin d'article.

¹¹⁶ XCI/789.

¹¹⁷ Actes de Saint Sulpice : Ms Mf 32553.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Tm 08/05/1745, Tournay ¹¹⁸. **Blessé à Fontenoy** le 11/05/1745 ¹¹⁹

+ 13 (+) 16/05/1745, cimetière de Blandin près Tournay

Inventaire 05/07/1745 ¹²⁰

x Cm 24/03/1744 ¹²¹ Françoise Magdeleine BIDAL d'ASFELD (AA), mineure, fille de feu Monseigneur Claude François Bidal, marquis d'ASFELD, maréchal de France, chevalier de la Toison d'or, commandeur de St Louis, gouverneur de Strasbourg, directeur général des fortifications de France, général des armées du Roi, et Mme Anne LE CLERC de LESSEVILLE, marquise d'ASFELD
o 15/03/1722 Paris

08/08/1763 et 27/05/1772 : **interdite** de la gestion et administration de ses biens par sentence du Châtelet le 19/08/1762 ¹²²

+ 13/01/1779 couvent des Bénédictines de Conflans [à Charenton le Pont, Val de Marne, 94], où elle était dame pensionnaire ; 56 ans 10 mois ¹²³

inventaire après décès 23/01/1779 ¹²⁴

d'où le dernier des HOÜEL

V 1.1.1.1 François Henry Louis HOÜEL, marquis de LANGEY
et d'HOUELBOURG

(sa mère, mineure émancipée par mariage, enceinte au décès de son père)
officier du régiment des gardes françaises

o 29/08/1745 b30/08 Paris St Sulpice ¹²⁵ ; posthume

+ 08/07/1767 Paris, en l'hôtel Terray des Rosiers, hôtel du procureur de la Cour de Aydes, où il était en pension ¹²⁶

inventaire après décès 27/07/1767 ¹²⁷

2 Anne Henriette HOÜEL ¹²⁸

le 11/06/1726, devant notaire à Montargis, contrat de profession dans le monastère des dames religieuses de Notre Dame des Anges, ordre de St Benoît, faubourg de la Chaussée de Montargis

b 07/08/1705 Paris, St Sulpice ; p Louis Antoine de Boisseret seigneur de Poincy ;
m dame Marie Anne Desnos femme de messire Michel Ancel Desgranges,
conseiller du roi

+ 1736/

¹¹⁸ A.N. Notariat : Brochant XCVIII 491 et 492.

¹¹⁹ Près de Tournai, en Wallonie, province actuelle du Hainaut. Victoire de l'armée française de Louis XV sur l'armée des coalisés pendant la guerre de succession d'Autriche. Très nombreux tués et blessés dans les deux armées.

¹²⁰ AN Y5295 et A.N. Notariat : Brochant XCVIII 491 et 492.

¹²¹ A.N. Notariat : Doyen CXV 546. Une page entière de signatures.

¹²² Registre des tutelles AN Y4855A et Y4964C (sur Geneanet).

¹²³ MC/ET/CXV/907 25/01/1779.

¹²⁴ CXV 907 Sur Geneanet. Gros inventaire des papiers, non étudié.

¹²⁵ Archives de la ville de Paris : 6 AZ 1024.

¹²⁶ Hôtel d'Aumont rue de Jouy.

¹²⁷ CXV/785, inventaire après décès 27/07/1767 (papiers 167 pièces... : réunit tous les papiers de la famille ; recollement avec les IAD précédents) ; héritière quant aux meubles sa mère, interdite ; seule héritière sa tante épouse de Montebise.

¹²⁸ A.N. Notariat : Brochant XCVIII 491 et 492. Même source pour ses deux sœurs suivantes.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

3 Marie Madeleine HOÜEL ¹²⁹ de LA ROCHE BERNARD ¹³⁰

contrat de profession dans le monastère des dames religieuses de Notre Dame des Anges, ordre de St Benoit, faubourg de la Chaussée de Montargis le 25/10/1723 devant notaire, à Montargis

huitième et dernière abbesse des bénédictines de l'abbaye royale Notre Dame des Anges de Coutances, rue et paroisse St Nicolas ; âgée de 60 ans lorsqu'elle prit possession le 14 mai 1767 ¹³¹.

« Cette vénérable dame, après avoir eu pendant plus de vingt ans la consolation de voir sa communauté devenir de jour en jour plus florissante, par suite d'une excellente direction et surtout de l'esprit de foi, de charité, de dévouement, qui régnait parmi les religieuses, devait, avant de mourir, avoir la douleur d'être témoin de la suppression des communautés religieuses et des commencements des orgies, prescriptions, massacres, etc., de l'impiété révolutionnaire. »

o 12 b 20/09/1706 Paris, St Sulpice ; p Olivier Hoüel seigneur de Montgommier ; m Madeleine de Boisseret femme de messire Jacques Charles Bochart de Champigny

« Mme Houël mourut le 22 janvier 1793, âgée d'environ 87 ans, après 68 ans et demi de profession »

+ 22/01/1793 Coutances, rue St Nicolas, en son domicile

4 Louis HOÜEL

o 22 + 23/11/1708 Paris, St Sulpice

5 Marie Anne Thérèse HOÜEL

contrat de profession dans le monastère des dames religieuses de Notre Dame des Anges, ordre de St Benoit, faubourg de la Chaussée de Montargis le 11/06/1727 devant notaire à Montargis

o et b 08/12/1709 Paris, St Sulpice ; p Antoine de Tuniga, maréchal de camp ; m Isabelle Ponce de Leon femme du duc d'Albe, ambassadeur en France

+ 1736/

6 Marie Aymée Elizabeth HOÜEL

contrat de profession dans le monastère des dames religieuses de Notre Dame des Anges, ordre de St Benoit, faubourg de la Chaussée de Montargis le 14/06/1727 devant notaire à Montargis

o 01 b 02/03/1711 Paris, St Sulpice ; p Henri Guillaume de Fornières, marquis de Quimecy ; m haute et puissante dame Marie Louise Vachon, femme de haut et puissant seigneur Jean Nicolas de Montmorency, chevalier, seigneur de Chateaubrun, maître de camp d'un régiment de cavalerie, chevalier de Saint Louis

+ 1736/

¹²⁹ A.N. Notariat : Brochant XCVIII/491 et 492.

¹³⁰ *Revue catholique du diocèse de Coutances et Avranches*, 1869-1870, p. 431 et 442, « Religieuses des communautés de Coutances. Bénédictines », source des informations sur elle.

¹³¹ 5^E3027. Longue liste sur 2 pages des religieuses, de l'évêque de Coutances et de plusieurs prêtres.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

7 Elisabeth Ursule HOÜEL

à son mariage en 1736 elle est émancipée d'âge, demeurant au couvent des religieuses hospitalières du faubourg Saint Marcel rue Mouffetard paroisse Saint Médard

elle est héritière successivement de son père et, d'après les registres de tutelle ¹³², de :

10/02/1740 Anne HOÜEL, veuve de SENECTERE, sa tante (Y4572A)

23/12/1744 Philippe PASSART de CORDOÜAN, son oncle maternel (Y4630)

16/01/1751 Benjamin Augustin de CORDOÜAN, marquis de THELIGNY, son oncle maternel (Y4703B)

13/01/1768 François Henry Louis HOÜEL, marquis de LANGEY, son neveu (Y4910A)

o 21 b 22/10/1715 Paris St Sulpice ¹³³

Tm 15/09/1774 Blois, M^e Péan.

+ 18/03/1779 en son château de Monteaux près de Blois ¹³⁴, environ 63 ans ¹³⁵

(+) 19/03/1779 sous la galerie de l'église, en présence de ses deux fils, Jean Baptiste Bernard, marquis de Cordoüan et de Montebise, et Augustin Pierre Bernard, chevalier de Montebise, et de plusieurs personnes dont deux notaires

Inventaire 10/04/1779 ¹³⁶

Cm 18/12/1736 ¹³⁷ Messire Michel Jean François **BERNARD**, chevalier, **marquis de MONTEBISE**, baron de LA GRANGE MENESSION, seigneur de Pierre Levée, Monguichet, Signy, Signest ¹³⁸, tant en fief qu'en roture, demeurant à Paris, quai Malaquais, paroisse St Sulpice, fils de feu François et de Jeanne Françoise MOUSLIER, demeurant couvent des religieuses de St Magloire, rue St Denis à Paris ¹³⁹.

o 19/11/1700 Pierre Levée (Seine et Marne, 77) ¹⁴⁰

+ 17/07/1769 Paris, Saint Sulpice

Testament 15/06/1769 ; inventaire 09/08/1769 ; partage 26/02/1770 ¹⁴¹

d'où deux fils et deux filles en 1769 (et postérité) :

1 Jean Philippe BERNARD, marquis de CORDOÜAN, capitaine de dragons au régiment mestre de camp général des dragons, chevalier de St Louis

2 Augustin Pierre BERNARD, chevalier de MONTEBISE, capitaine aide-major au même régiment x 24/08/1786 St Martin d'Auzouer diocèse de Tours, Louise Marie Rose ROLLAND ce VILLARCEAUX, fille de Louis Rolland, chevalier,

¹³² davaafs sur Geneanet.

¹³³ Archives de la ville de Paris : 6 AZ 1024.

¹³⁴ A.N. Notariat : M^e Monnot XCVIII/630. Monteaux, Loir et Cher (41).

¹³⁵ Au décès de son mari en 1769, ils demeurent tous deux, avec leur fille célibataire, à Paris, rue Mézières, l'hôtel de la famille Hoüel, où est fait l'inventaire.

¹³⁶ A.N. Notariat : M^e Monnot XCVIII 630.

¹³⁷ A.N. Notariat : M^e Bois XVIII 460. Mise en communauté 30 000 livres. Outre les successions de ses père et mère, elle a 2 400 livres en diamants et vaisselle d'argent.

¹³⁸ Proches de la Ferté sous Jouarre (Seine et Marne, 77). Le parc et château de Montebise existe toujours à Pierre Levée mais le château actuel a été construit en 1770. Il ne reste que des ruines du château d'origine, dans les bois.

¹³⁹ A.N. Notariat VII 4 3 1765, sentence entre le marquis de Montebise, co-tuteur de M. Hoüel et autres.

¹⁴⁰ Naissance et décès gregoirer et autres sur Geneanet.

¹⁴¹ A.N. Notariat : Mathon XCVIII 584.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

ancien receveur des finances d'Auvergne, et Jeanne Julie VASSAL, de fait et de droit de St Laurent de Paris ¹⁴²

- 3 Charlotte Jeanne Élisabeth Madeleine BERNARD de MONTEBISE
x (cm M^e Mathon 10/01/1761) Adrien François Valentin du CARIEUL, marquis
des FIEFS, demeurant au château de Beauquesne en Artois (Somme, 80)
4 Armande Marguerite BERNARD de MONTEBISE, fille majeure demeurant
avec sa mère

Sur trois générations, parmi les nombreux enfants, plusieurs filles ont été mises au couvent...

**Avec le décès en 1767 de François Henry Louis HOÛEL,
marquis de LANGEY, se termine la filiation des Hoüel en ligne agnatique**

Famille LE PREVOST

Ascendance de Marie LE PREVOST, mère de Charles HOÛEL

Source : Gérard de Villeneuve : Comment rechercher les origines d'un magistrat
parisien de 1226 à 1792 ; Versailles 1985 (OG)
Tome I familles ALLEGRIN et LARCHER

- 1 Marie LE PREVOST x 1615 Louis HOÛEL
2 Charles LE PREVOST, sieur de MALASSIS, conseiller en parlement
x 1580 ¹⁴³
3 Madelaine ALLEGRIN ou Marguerite d'ALLEGRIN
4 **Jean LE PREVOST**
5 Anne LE CLERC
6 Eustache ALLEGRIN, écuyer, Seigneur d'HERBELAY sur Seine, conseiller du Roi
et correcteur en la chambre des comptes à Paris
qui ne laissa que 5 filles
7 Françoise LARCHER, dame de LA GRANGE
8 Jean LE PREVOST ¹⁴⁴
9 Justine de LOTIN de CHARNY
10 Jean LE CLERC
11 Jeanne de VAUDETAR
12 Eustache ALLEGRIN, Seigneur de Valance en Brie, Précý sur Marne la grande
paroisse, la Bourdinière, Chambry, Coudray et la Bouteillerie
conseiller du Roi en la cour des aydes à Paris
+ 28/08/1517 laissant 4 fils et 7 filles
(+) St Germain de Paris, dans une chapelle à côté du chœur
bx Catherine RUZÉ, fille de Louis seigneur de La Herpinière, bailli de Melun,
et de Pernelle GAILLARD

¹⁴² Dépôt 13/06/1788 chez M^e Rameau, XX/737. Très nombreux témoins.

¹⁴³ *Héraldique et Généalogie*, janvier-mars 1992, XXIV^{ème} année, n° 1, p. 84. D'après
« Histoire de la Maison de Chabannes » par le comte Henri de Chabannes et « L'ascendance
de Germaine de Chabannes, marquise de Certaines » par le marquis de Certaines.
Même source pour la suite.

¹⁴⁴ afoury2 sur Geneanet. Source non indiquée.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

13 Catherine de NANTERRE ¹⁴⁵

+ 11/01/1505

14 Benoit LARCHER

conseiller en la cour des aydes à Paris en 1536

15 Marthe GILBERT

24 Guillaume ALLEGRIIN, seigneur du Coudray, de la Bouteillerie, de Dian, Blaisnes, de Valance et de Carroix en Brie

conseiller en la cour de parlement de Paris en 1469 jusqu'en 1483

25 Guillemette de BONY

+ 1511 (+) chapelle de Ste Catherine du Val à Paris

26 Philippe de NANTERRE

procureur général du Roi en la cour de parlement de Paris

27 Radegonde VIMON

30 Jean GILBERT, sieur des Voisins

conseiller, notaire et secrétaire du Roi

31 Françoise BRINON

Descendance de Jean LE PREVOST et Anne LECLERC

1 Jean LE PREVOST

président des requêtes au parlement de Paris

+ /10 5 1615

x Anne LECLERC ¹⁴⁶

d'où :

1.1 Jean LE PREVOST (noble homme, M^e), sieur de St GERMAIN de LASSY

(St Germain Laxy Seine et Marne ?), conseiller du roi, secrétaire de ses finances

+ après le 10/05/1615 (témoin au mariage de 1.6.6)

1.2 Nicolas LE PREVOST, sieur d'AMBOESLE (?)

conseiller du Roi et maître ordinaire de sa chambre des comptes

+ après le 10/05/1615 (témoin au mariage de 1.6.6)

x 28/05/1584 Troyes (Aube, 10) Marie LEMEIRAT ou LE MAIRAT

d'où au moins :

1.2.1 Anne LE PREVOST

x 10/07/1604 André LEFEVRE, Seigneur d'ORMESSON

maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, reçu l'an 1605, conseiller d'état ordinaire

témoin au mariage de Madeleine Hoüel le 17/01/1633 à Paris, cousin germain,

d'où descendance

1.2.2 Nicolas LE PREVOST

conseiller du Roi en la cour du Parlement

+ après le 10/05/1615 (témoin au mariage de 1.6.6, cousin paternel)

1.2.3 Jean LE PREVOST, seigneur de St GALMAIN

avocat au Parlement (1615), conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé

(1633) ; témoin au mariage de 1.6.6 le 10/05/1615 à Paris, cousin paternel

témoin au mariage de Madeleine Hoüel le 17/01/1633 à Paris, cousin

¹⁴⁵ Il n'est pas indiqué si Eustache Allegrin est fils du 1^{er} ou du 2^{ème} mariage

¹⁴⁶ Elle avait au moins une sœur mariée à un BUDÉ, d'où Jacques, écuyer, sieur de BAIGNAUX, conseiller du Roi et contrôleur général de l'extraordinaire des guerres témoin au mariage de 1.6.6, cousin maternel.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.3 Bertrand LE PREVOST

noble et discrète personne, chanoine en l'église de Paris, abbé du Mont St Martin
après le 10/05/1615 (témoin au mariage de 1.6.6)

1.4 Jeanne LE PREVOST

x Pierre DAMOURS

d'où :

1.4.1 Gabriel DAMOURS (Monsieur, M^e), sieur DU SERRAIN
conseiller du Roi en sa cour du Parlement
+ après le 10/05/1615 (témoin au mariage de 1.6.6)

1.5 Justine LE PREVOST

x NN LE JAU

d'où :

1.5.1 Louis LE JAU, sieur de BOISMINARD
conseiller du Roi et auditeur en sa chambre des comptes
+ après le 10/05/1615 (témoin au mariage de 1.6.6)

1.6 Charles LE PREVOST, sieur de MALASSIS

conseiller en parlement

témoin au mariage de Madeleine Hoüel le 17/01/1633 à Paris, grand-père

Cm XIX/373, 17/07/1580

x 1580 Madeleine (signe Magdalayne) ALLEGRIN, fille de + Eustache, écuyer,
seigneur d'Herbelay sur Seine, conseiller du Roi et correcteur en la chambre des
comptes à Paris, et Françoise LARCHER, dame de LA GRANGE
+ avant le 26/02/1638

Descendance 1.6

1.6 Charles LE PREVOST, sieur de MALASSIS x 1580 Madeleine ALLEGRIN

1 Jacques LE PREVOST, sieur d'HERBELAY et de MALASSIS

conseiller du Roi en son conseil d'état et privé, maître des requêtes ordinaires
de son hôtel.

témoin au mariage de 1.6.6 le 10/05/1615, alors avocat en parlement

subrogé tuteur de ses neveux, les enfants Hoüel, en 1631

témoin au contrat de mariage de Madeleine Hoüel le 17/01/1633 à Paris, oncle
maternel ; demeure rue Dauphine paroisse St André des Arts

+ après le 08/01/1653

sans alliance ?

2 Charles LE PREVOST

conseiller du Roi et avocat général au bureau des finances de la généralité
de Châlons (17/01/1633)

père de l'Oratoire, chanoine de l'église cathédrale de Nevers (08/01/1653)

témoin au mariage de Madeleine Hoüel le 17/01/1633 à Paris, oncle maternel

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

3 Françoise LE PREVOST

+ avant le 1701/1633

x 11/06/1606 Jacques **HANNAPIER**, sieur **de MESLERAY**

conseiller du Roi en ses conseils et en sa cour des aydes

témoin au mariage de 1.6.6 le 10/05/1615 à Paris

témoin au mariage de Madeleine Hoüel le 17/01/1633 à Paris, oncle maternel

d'où :

1 Madeleine HANAPPIER

+ après le 01/09/1674

x Antoine d'AMAS, chevalier, comte d'AULEZY, conseiller du roi

+ après le 01/09/1674

4 Madeleine LE PREVOST

+ après le 04/07/1658

x Pierre **FOURNIER**, écuyer, sieur **DU ROUSSAY et ESTRÉCHY**

conseiller du Roi et contrôleur général de l'argenterie

témoin au mariage de Madeleine Hoüel le 17/01/1633 à Paris, oncle maternel

d'où :

1 Jacques FOURNIER, écuyer, sieur DU COUDRAY

capitaine d'une compagnie entretenue au Piémont (22 6 1655)

+ après le 10/05/1615 (témoin au mariage de 1.6.6)

5 Marthe LE PREVOST

x Léonard THOMAS, écuyer, sieur de BOISMORIN et d'OBRISSE

d'où :

5.1 Charles THOMAS, écuyer, sieur de BOISMORIN et d'OBRISSE

6 Marie LE PREVOST

Cm 10/05/1615 Paris (III/499), M^{re} **Louis HOÜEL**, sieur du **PETIT PRÉ**

conseiller du Roi et contrôleur général des salines de Brouage

+ 17/01/1631 Paris

inventaire après décès, 09/09/1654, Paris, M^e Lestoré, . partage 11/10 ¹⁴⁷

Références sur la famille Hoüel

I Ouvrages

- Vicomte de La Trollière et Marquis de Montmort, *Les chevaux-légers de la garde du Roi, 1592-1787*, in-8, Paris ; 1953, XI I ; 254 p.). (non consulté).

- La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire généalogique*", 3^{ème} édition, Paris 1863-1876, 19 volumes in-4 (B.N. 4°Lm1. 27.A), volume 10, p. 800 et 801.

- Vicomte Du Mothey, *Guillaume d'Orange et les origines des Antilles Françaises*, Librairie Alphonse Picard et fils, Paris 1908.

- R.P. J.B. DuTertre, *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*, Ed. Horizons caraïbes, 1973, d'après l'édition Th. Jolly de 1667-1671.

¹⁴⁷ LXXXV/165 ; non communicable en raison de son état.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- J. Petitjean Roget, *La société d'habitation à la Martinique*.

- Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle France*, FIDES
tome I : les événements

tome III : La Seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663

Appendice A : Liste des membres

Le 29 avril 1627 premier contrat entre Richelieu et 6 membres fondateurs dont (n° 11) : Louis HOÜEL du PETIT PRÉ : noble homme, conseiller du Roi et contrôleur général des salines de Brouage, demeurant rue des Bernardins (Saint Nicolas du Chardonnet), l'un des 6 membres et l'un des directeurs de 1628. Inscrit

le 21/12/1627 ; l'un des signataires de la commission de Champlain le 21/03/1629.

En juillet 1643 sa commission appartient à son gendre Jean BOISSERET (n° 157)

n° 157 : BOISSERET Jean, gendre de Louis HOÜEL du PETIT PRÉ (n° 11) :

en ou avant 1643 il hérite de la part de son beau-père ; en juillet 1643 il est sur la liste des associés défaillants mais la part se maintient ; en ou avant 1663 elle devient la propriété de Madeleine HOÜEL DU PETIT PRÉ, fille de Louis et épouse d'un CHAMPIGNY.

n° 191 : HOÜEL du PETIT PRÉ Madeleine, fille de Louis et épouse

d'un CHAMPIGNY. En 1643 elle hérite de la part que son père avait transmise

à Jean BOISSERET. Elle est parmi les associés de 1663 et l'un des 23 signataires de la requête au Roi en 1687.

- Gérard de Villeneuve, *Comment rechercher les origines d'un magistrat parisien de 1226 à 1792*, Versailles 1985

II Fonds d'archives

- A.N. E 205 dossier Pierre GILBERT de VOISINS, comte de CRAPADO LOHÉAC.

- [A.N. E 225 dossier Hoüel](#) (gouverneur et sénéchal de la Guadeloupe pour la Compagnie des Indes) et son fils Charles François Robert Hoüel, marquis d'Houelbourg, gouverneur de l'île de Ré.

- ANSOM F3 18 fo 75.

- ANSOM F3 221 fo 803 à 806 (1690), acquisitions de droits, partages.

- ANSOM F3 221 fo 825 à 836 (1693), acquisitions de droits, partages.

- A.N. C8 A correspondance des gouverneurs.

- R.P. Capesterre de Guadeloupe.

- A.N. Notariat : Royer I/179. Inventaire après décès de Charles Hoüel, demeurant à Paris, St Germain des Prés, paroisse St Sulpice, le 15/06/1682.

Anne Hinselin tutrice de :

Charles, Olivier, Marie-Thérèse, Marie-Ursule, René, Louis, mineurs.

En présence de Anne, Madeleine-Gabrielle et Pierre Hoüel, aussi leurs enfants mineurs, émancipés d'âge le 27/05/1682 ; et encore de Robert Hoüel, chevalier, marquis de Sainte Marie, ci-devant gouverneur et lieutenant général pour le Roi à l'île d'Amérique, domicilié à Paris, quai de la Tournelle, paroisse St Nicolas du Chardonnet, au nom et comme oncle paternel subrogé tuteur aux dits mineurs et curateur aux causes aux dits émancipés.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- A.N. Notariat : Royer I 182 Inventaire après décès d'Anne Hinselin le 19/04/1685 :
- Requête de Charles Hoüel, seigneur de Varennes, domicilié rue de Varennes, quartier St Germain des Prés, paroisse St Sulpice, en son nom et comme tuteur de : René, Marie-Thérèse, Marie-Ursule et Louis Hoüel, ses frères et sœurs mineurs.
- En présence de Dlls Anne, Madeleine-Gabrielle, Pierre et Olivier Hoüel, aussi enfants, demeurant la même maison que Charles Hoüel, émancipés d'âge.
- Et encore Robert Hoüel (...), oncle paternel, subrogé tuteur.
- A.N. Notariat XCIV 24 Dejean 16 9 1672 : vente de l'Islet par Hoüel au sieur Duqueruy, marchand à La Rochelle.
- A.N. Notariat : XCIV 424 ; 30 6 1777 : Renonciation à Houelbourg par M. François Gabriel Antoine Catherine Hinselin, chevalier, marquis de Miennes..., fils aîné de Pierre Antoine Hinselin, marquis de Morache, et feu Claire Henriette de Pouilly. Vente à feu Dlle Lecointre de Berville, M^e Armet, 26 8 1763.
- B.N. MSMF 32589 B M S Paroisse St André des Arts (1525-1747)
- B.N. Collection Clérambault : 987 (1525-1630) ; 988 (1630-1676); 989 (1676-1724)

DOCUMENTS

R.P. Labat : *Nouveau voyage aux isles d'Amérique*

Editions des Horizons Caraïbes, Fort de France, 1972

Tome II, p.41 (**1696**)

Nous partîmes après diné pour nous rendre à la nouvelle habitation que Monsieur Hoüel faisoit faire à la Pointe d'Antigue...

Tome II, p. 43

... Tout ce vaste terrain depuis cette rivière (rivière salée) jusqu'à la grande rivière à Goyaves, appartient à **Monsieur Hoüel, Capitaine aux Gardes, frère aîné de Monsieur de Varennes avec qui nous étions**. On avait toujours appelé cette terre Saint Germain jusqu'en 1707 que le Roi l'a érigé en Marquisat en faveur de Monsieur Hoüel sous le nom d'**Houelbourg**, quoiqu'il n'y ait ni bourg ni village. Ce terrain est arrosé de deux petits ruisseaux qui se jettent dans la rivière, presque au milieu de la rivière salée, où il fait une petite chute d'eau douce. L'embouchure d'un de ces ruisseaux fait qu'on l'entend d'assez loin. On a pratiqué un passage au travers des mangles pour aller prendre de l'eau. On voit à côté deux gros arbres, où il y a bien des noms marqués sur les écorces. Nous ne voulûmes pas contredire à la coutume. Nous débarquâmes sur les arcades des mangles, chacun puisa de l'eau et en but, et ceux qui sçavoient écrire graverent leurs marques sur les arbres. Cette commodité de trouver de l'eau douce dans un lieu comme celui-là, lui a fait donner le nom de Belle Hôtesse. C'est une coutume immémoriale de faire quelque libéralité à ceux qui vous conduisent la première fois qu'on passe en cet endroit, comme on fait pour éviter le baptême aux Tropiques et à la Ligne. Monsieur le Gouverneur satisfait à ce devoir avec beaucoup de générosité. Autant que nous le pûmes voir, le terrain de Saint Germain est beau, mais il est tout en bois debout, excepté une savanne de quatre à cinq cens pas du côté du petit cul-de-sac qui s'étend depuis la rivière du coin, jusqu'à la pointe de Grigne au vent.

Tome II, p. 47 et suivantes

Description du **marquisat de Sainte Marie**.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Tome II, p. 55

Je voulus demeurer avec mon Confrère, mais Monsieur Hoüel...ne le voulut jamais permettre, et m'emmena chez lui. Sa maison étoit à une petite demi-lieue de l'Eglise. On peut croire sans que je le dise, que son habitation...étoit très-belle et très-grande, puisqu'elle avoit été faite par feu Monsieur Hoüel, dans le temps qu'il étoit encore Seigneur et Propriétaire de l'Isle ; elle s'appeloit **Saint-Martin**. La maison étoit cependant peu de chose, elle n'étoit que de bois, mais grande et assez logeable. Le moulin à eau, la sucrerie, la purgerie, l'étuve, les ateliers de ses différents ouvriers, et les autres dépendances d'une grande habitation étoient en très bon-état ; et ce qui me parut meilleur, étoit un troupeau de près de quatre cens Nègres grands ou petits, les plus beaux qui fussent dans le pays, avec des bestiaux de toute espèce en très grande quantité et en très bon-état. Ce seigneur étoit fort civil, fort généreux et tout-à-fait bien-faisant. Il avoit l'abord un peu froid, et ne se communiquoit pas à beaucoup de personnes ni bien vîte; mais comme il connoissoit du mérite dans quelqu'un, il lui donnoit volontiers son amitié, et quand il l'avoit dit une fois, on pouvoit compter sur lui comme sur un ami sincere. il étoit servi en grand Seigneur, et se faisoit honneur de son bien.

(suit la description des terres).

Tome II, p. 59

Nous passâmes une assez grosse rivière qui termine l'habitation de Monsieur Hoüel, elle se nomme la rivière du Grand Carbet.

Tome II, p. 64

... il y a une petite rivière appelée la rivière de Sence, qui coule au fond d'une falaise assez profonde et fort escarpée. Elle sépare les terres de Monsieur Hinselin de celle de Monsieur Hoüel qu'on appelle **Bisdari**, où il y a une montagne ronde, fort haute, et qui paroît de loin comme isolée, nommée Houelmont, où feu Monsieur Hoüel avoit fait faire quelques retranchements garnis de canon, avec des fours et des citernes pour servir de réduit dans un besoin.

Tome II, p. 273

... dans les années 1699, 1700, 1701 et 1702 le Sucre blanc s'est vendu depuis trente-six jusqu'à quarante-quatre livres le cent, le Sucre brut douze, et le Sucre passé dix-huit. D'où il est aisé d'insérer le revenu prodigieux qu'une Sucrierie produisoit dans ce tems là. M. Hoüel de Varennes a tiré de son Habitation de la Guadeloupe, où il n'y avoit qu'un moulin à eau, et sept chaudières montées, plus de trente mille écus chacune de ces trois dernières années. Cette Habitation ne pouvoit valoir que trois cens cinquante à quatre cens mille francs. C'étoit donc près de vingt-cinq pour cens qu'elle produisoit.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Lettres de Madeleine BOISSERET d'HERBLAY à ses fils au Baillif janvier, février et mars 1662

Ces trois lettres ont été mises en vente à Drouot, le 4 mai 2006 et de nouveau le 20 mars 2008.

Nous les avons signalées dans les bulletins de GHC (193, juin 2006, p. 4998, et 217, septembre 2008, p. 5640) mais, étant donné leur intérêt pour les relations familiales, nous les reprenons ici.

Elles sont adressées par Madeleine Hoüel, veuve Boisseret et remariée en secondes noces avec Bochart de Champigny, à son fils aîné Charles d'Herblay, lieutenant général pour le Roy et seigneur de la Guadeloupe au château du Baillif, et à ses frères, (Jacques, seigneur de Théméricourt, et Jean seigneur de Malassis), en janvier, février et mars 1662.

En janvier 1662

Mme de Boisseret ne s'étonne guère que son fils ait désapprouvé sa conduite ¹⁴⁸, elle a toujours su que le grand nombre de ses enfants ferait qu'elle n'obtiendrait pas toujours d'eux respect et reconnaissance, et elle cite feu son mari qui lui répétait : « les enfants s'aimeront mieux qu'ils ne vous aimeront, ne vous despoillés point pour eux ». Il n'est donc pas question pour elle de dépendre d'eux : « quand je seray morte vous serez vieillard c'est un malheur pour vous mon pauvre fils il vous en faut consoler et sy je tiens bien du bien en ma main et sy je veux que lon maime et que lon me respecte jespere cela de vous a lavenir et je vous pardonne le passé. »

Elle donne des conseils à ses fils pour assurer leur emprise sur la Guadeloupe : « songes encore sur l'establicement de la Guadeloupe sy nous la devons conserver dens la famille car sy lon prend ceste résolution il faut agir d'une manière diférente [...] et songer a ce munir là de défences et de l'amour des habitans et de deçà d'apuy à la Cour, se mettre en crédit. »

Elle leur demande aussi de prendre soin des églises et des ecclésiastiques, les **pères jacobins** pouvant fournir les chapelains dont il aurait besoin ; elle souligne que ces religieux prennent soin de leurs intérêts et qu'ils ont l'appui de la Cour. « Les pères jacobins ont envoyé eun ordre a leurs religieux de nous en fournir pour chapelains le nombre que vous en souhaiteres. J'ay cru que ce seroit eun bien car il faut des ecclésiastiques [...] et de deçà ils ont bien du crédit à la cour. »

Elle les met en garde contre **leur oncle** (son frère **Charles HOÜEL**), l'autre propriétaire de la Guadeloupe, mais les exhortant à éviter de trop longs comptes avec lui : « ne vous serves point de ce quy est a luy, je le redoute sy fort que je ne vous le puis asez dire après ce que je luy ay veu. »

M. de L'ESTRADE est pressenti pour être vice roy de la Martinique, et elle espère créer avec lui une alliance : « envoyes moy de quoy faire des presents de sucre et de confitures car cela crée l'amitié ».

Le 24 février 1662 à son fils Charles, marquis d'Herblay.

A propos de son frère Charles Hoüel, leur oncle, l'autre propriétaire de la Guadeloupe : Il faut taire « les sujets de plainte que nous avons contre mon frere car nous [avons] affaire a eun prince ferme et quy aime le bien ».

¹⁴⁸ Il s'agit peut-être de son futur remariage avec Bochart de Champigny.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Elle souhaite que l'intelligence et la sincérité soient au service du bien commun de la famille. Elle exhorte son fils à maintenir de bonnes relations avec son oncle, à éviter de trop longs comptes avec lui, elle l'assure que la Guadeloupe sera leur fortune s'il sait la ménager et se constituer des appuis. « Nous avons un roy qu'y fait estat des gents de cœur et qu'y les aime comme les belles entreprises et lequel rend la justice hotement et exactement, que notre conduite nous mette en reputation pres de lui ».

En mars 1662

Elle donne des instructions pour l'envoi de barils de sucre au nom de M. de Champigny [BOCHART de CHAMPIGNY qu'elle avait épousé en secondes noces]

Charles de Boisseret d'Herblay doit se montrer juste et équitable, bien traiter les **navires marchands**, « c'est ce qui fera peupler notre terre », afin de les inciter à aborder et à faire du commerce ». Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que les marchandises semblent se vendre mieux en **Hollande** qu'en France.

Elle attend une réponse à propos de nègres que l'on pourrait avoir en Hollande.

Autres sujets abordés :

Elle lui conseille de faire faire un feu de joie pour la naissance du Dauphin Louis ¹⁴⁹ et d'envoyer du sucre et des confitures au maréchal de L'ESTRADE qui vient d'obtenir une gratification et qui peut leur être utile.

Elle évoque le procès de FOUQUET ¹⁵⁰, qui devrait prochainement arriver à la Conciergerie, et le départ du roi pour l'Algarve et la Corogne qui lui ont été cédés sous certaines conditions.

Il est encore question de l'arrivée prochaine en Guadeloupe de M. de LA POTERIE qui a sollicité une charge d'intendant des mines et qui devrait habiter l'une de leurs habitations.

Mme de Boisseret donne des nouvelles de sa famille, d'une petite Madelon qui a souffert de la fièvre, de Fanchon qu'elle voudrait faire entrer comme page à la cour, de ses affaires en France où le vent a causé des dégâts, où la famine sème la désolation et fait augmenter le prix du blé.

État des terres de Charles Hoüel ci-devant gouverneur de la Guadeloupe pièces déposées par son fils Charles le 31/05/1715 (XII/328) copie collationnée d'un acte de M^e Galopin 06/11/1680

« Tant comme seigneur en partie de ladite île que à cause des acquisitions que ledit seigneur a faites de divers habitants de ladite île »

Quartier de la Basse Terre

A la réserve de ce qui a été donné pour servir de cimetière aux Pères de la Compagnie de Jésus (58 pas de large, 82 de long) par Isaac Lemoyne le 22/01/1657 (M^e Legrix), le sieur Hoüel possède toutes les terres depuis la lisière des Pères de la Compagnie de Jésus jusqu'à la rivière des Gallions (environ 480 pas de large sur 910 de long), depuis les 50 pas du roi jusqu'à la lisière du sieur Pierre Bocquet l'aisné ; terre acquise par Hoüel dudit défunt Lemoyne, des représentants de feu Guillaume Colas, de ceux

¹⁴⁹ Le futur « Grand Dauphin », fils aîné de Louis XIV, né le 1^{er} novembre 1661.

¹⁵⁰ Le procès de Fouquet commença début 1662.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

de Guillaume Courché, Gilles Le Cointre, Pierre La Ramée, René Bonneau, Anthoine Routier et Robert Laisé (contrats M^e Legrix et autres).

Sur cette terre il a fait bâtir et construire le château de la Basse Terre et, attenant le bourg, il a permis au sieur de La Seyne Parize, son procureur fiscal, d'y bâtir une maison dans un petit enclos de 25 pas de large et 28 de long. Toutes les autres maisons et magasins sont des entreprises faites sur le dit sieur pendant son absence et que ses procureurs n'ont voulu empêcher ni s'y opposer attendu que c'était un bien pour l'augmentation du bourg et de la colonie.

Hoüel possède par acquisition des représentants de Louis Grenet, Nicolas Le Doyen et Jean Janssen toutes les terres au premier étage depuis la rivière des Galions jusqu'à la rivière de Sens, depuis 1653 jusqu'en 1656 (les précédentes auparavant et aucune depuis), de différentes largeurs (au plus large 400 pas et environ 700 de long) ; terre aride remplie de gros cailloux, bornée pour la largeur pas les 50 pas du roi jusqu'au sieur Millet et autres.

Il a possédé la terre dont jouit aujourd'hui Monsieur le chevalier Hinselin, gouverneur de cette île, à cause du concordat entre lui et le sieur Auber : largeur environ 300 pas et 1 000 de long ; de la rivière de Sens à la ravine ou rivière salée, au premier étage de la mer, quartier de la Basse Terre.

Par acquisition de Nicolas Vincent dit Lagareine et Charles Guiffart, depuis la rivière salée jusqu'au-delà de l'anse de la Croix ; 700 pas de large mais aucune longueur, toutes les terres étant pays presque inhabitable et ne peut servir que pour pâturage à des moutons et cabris.

Au-dessus de la terre possédée par M. le gouverneur Hinselin, le sieur Hoüel possède l'étendue de la montagne par acquisition des représentants de feu sieur Le Normand, juge, de Simon Vigneron, Jean de Thiny, Jacques Prieur, Jean Le Roy et de quelques Irlandais : toutes les terres qui sont au-delà de la rivière de Sens jusqu'au Houelmont et les environs ; longueur depuis l'habitation dudit sieur Auber jusqu'à celle de M. le chevalier Hoüel ou ses représentants, toutes terres difficiles et de peu de valeur

Le sieur Hoüel possède toutes ces terres par acquisitions faites avant le partage de l'île fait avec Messieurs de Boisseret, à l'encontre de celles acquises dans l'étendue de la terre qui leur est échue au nord de Marie Galante.

Quartier de la Capesterre

Par acquisition de Pierre Leleu, Anthoine Pluart, sr Charles Laguarigue, Marain Douenel, des représentants de feu Nicolas Tirel, de Jean Thomas, du sieur Pierre Fidelin, de Hervé Laroze, des sieurs Georges et Lamasse : toutes les terres au Carbet de la Capesterre, exploitées par les procureurs dudit sieur d'environ 600 pas de large à prendre depuis la lisière des représentants de feu Jean Dupont jusqu'à ceux de Charles Mensuis et outre une petite pièce de terre acquise desdits sieurs Georges et Lamasse et Denis Hervé dit Le Conte, entre les représentants dudit feu sieur Jean Dupont et le sieur Samuel Gansepoël ; 600 pas de large et mille de long ; moulin à eau, sucrerie et maison.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Au-dessus de ces terres, Hoüel a toujours possédé 500 pas de terre de large sur 1 800 de long, toutes plantées en cannes à faire sucre entre les rivières du Carbet et de Saint Denys.

Plus les terres acquises de Robert Godemar, des représentants de Joseph Regnault, Joseph Langlois, Thomas Beaufour et de ceux d'Anthoine Paviot : 450 pas de large au même quartier sur 900 pas.

Plus au quartier Saint Sauveur au-dessus et à côté du moulin et sucrerie, par acquisition de Jacques Housset, Jean Tenon Godefroy et autres : au premier étage environ 300 pas de large sur 1 000 de long au premier étage.

Plus au-dessus du premier étage 500 pas de large et la moitié de la terre qui est entre la rivière de St Sauveur jusqu'à celle du Carbet partagée avec les représentants des feus sieur de damoiselle Dumée ; 500 pas en carré. le sieur Hoüel y a fait faire un canal d'eau pour servir audit moulin de St Sauveur, qui sert encore.

Les terres acquises de la veuve de Laurens Grout au second étage et celles à lui échues par le décès de feu Nicolas Morisse (400 pas de large sur 700 de long).

Une portion de terre acquise de Jean Godefroy dit Grois proche du marigot de la Capesterre, de 100 pas carrés environ, entre les 50 pas du roi et les terres de feu François Mollard, acquises à dessein d'y faire un moulin tournant avec eau.

Terres acquises des représentants du feu sieur Fidelin au 3^{ème} étage ; 350 pas de large sur diverses longueurs.

Un islet de différentes largeurs auquel il a ci-devant fait sa demeure, clos par haut, par bout et côtés des deux bras de la rivière de St Denys, présentement en riche.

Grande Terre

Au quartier des Citronniers, grande pièce de terre, contenant en sa longueur depuis la lisière de Vincent Clairet et autres jusqu'au lieu dit l'anse à la barque ou l'habitation des sieurs Louis et François Hebert, environ 3 000 pas de large sur la longueur d'une mer à l'autre, traversant toute la terre, sur laquelle il y a un moulin à sucre, sucrerie, maison et vinaigrerie, dont la moitié a ci-devant appartenu aux veuve et héritiers de défunt Louis Yver, écuyer, sieur de Villiers, et sur iceux vendue par décret adjudgé au sieur Sommabert St Puys qui en a fait remise au profit dudit seigneur Hoüel.

Réserves

Il est notoire que dit sr Hoüel en l'isle de Guadeloupe s'est réservé un islet appelé Le Parq entre les deux bras de la rivière de St Louis que l'on croyait avoir été par lui donné à Monsieur Hinselin son beau-frère gouverneur de cette île, qui est tout en bois de haut, futaie et de grande étendue.

En 1664 il avait concédé à Mr de Chazy son beau-frère 1000 pas de terres en carrés depuis le bord de la mer en chassant à la montagne le long de la rivière du Petit Carbet, dont 300 pas donnés par Mr Hinselin au sieur Brefford son domestique après le décès de Mr du Chazy son frère et prétend le restant être à lui et même y a placé quelques habitants.

Hoüel a fait défricher la montagne des Gommiers, pièce de terre qui depuis son départ en 1664 a été abandonnée, dont on ne sait la longueur ni la largeur.

Il s'est réservé au quartier de la Capesterre l'habitation du lieu dit le Trou au Chat, 400 pas de large et 1000 de haut.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Au même quartier il s'est réservé les terres au-dessus de celles de François Mollard au lieu-dit Notre Dame de la Consolation, entre la Grande Rivière et celle de St Denys, tout en bois de haute futaie.

Il s'est réservé aussi les terres entre l'habitation Daunoüille et la mer qui sépare la Guadeloupe de la Grande Terre, le dit lieu appelé Grigne au Vent, de 2 000 pas de large à chasser jusqu'à la Grande rivière à Goyave.

Et encor un îlet proche le dit lieu appelé l'islet à Cochon, de peu de valeur.

Enfin ledit seigneur s'est réservé 500 pas de largeur tout le long de la Grande Terre entre les mil pas du dernier étage, ce qui sépare les habitations du premier et du second étage, à la réserve seulement de ce qui a été concédé par le chevalier Hinselin, gouverneur, au sieur de Beausoleil Lemercier, ancien capitaine de cette île, ratifié par Hoüel en se désistant des prétentions qu'il avait sur la Grande Terre, concédée aussi sr de Beausoleil.

Pour servir de chemin auxdits 500 pas, Hoüel s'est réservé un grand chemin au morne de Sainte Anne et en plusieurs autres lieux dans les différents quartiers.

Une portion de terre d'environ 60 pas de large sur 3 à 400 pas de long à la rivière du Petit Carbet, entre les représentants de défunt Jean Gilbert et ceux de défunt Jean Guiffart, en terre, en haziers et à défricher, destituée de tous bons bois.

Le sieur Hoüel a entièrement possédé en l'île Guadeloupe un islet fait par deux bras de la rivière aux herbes au quartier de la Basse Terre, duquel le sieur Isaac Duquerry jouit aujourd'hui en conséquence d'un délaissement et vente que Hoüel lui a fait, avec faculté de le retirer pendant un certain temps, pas encore expiré. Avant ladite vente Duquerry le tenait à ferme de Hoüel et Hoüel lui a fait cette vente pour éviter les frais de poursuite que Duqueruy avait intenté contre lui en raison d'un acte de caution que Duquerry avait fait pour Hoüel vers Mme de Champigny pour les dits intérêts de 34 000 francs. L'îlet est de 3 500 pas de long sur 600 de large [sic].

Hoüel n'a jamais voulu donner ni concéder des environs de la terre des Saintes mais a permis seulement la jouissance de ceux qui y ont commandé.

Le 6 novembre 1680 est comparu devant Louis Buisson sieur Duplessis, conseiller du roi, juge civil et criminel de Guadeloupe, Jean Baptiste Parize ci-devant procureur fiscal de Messire Charles Hoüel, ci-devant seigneur de gouverneur de ladite île et à présent procureur général du conseil souverain établi par Sa Majesté, qui nous a dit, déclaré, juré et attesté avoir connaissance que toutes les terres et habitations ci-devant mentionnée., écrit de sa main, sont toutes les terres qui appartiennent audit sieur Hoüel, sans qu'il ait conséquence d'autres terres en cette île. En présence de Maître Nicolas Baudouin, conseiller du roi au dit conseil, ci-devant commis et receveur du domaine royal d'Occident en cette île, qui certifie ce mémoire véritable.

Collationné à l'original joint à l'inventaire des biens de feu Mr Hoüel.

Fait par M^e Galopin, notaire royal à la Guadeloupe en février 1683.

Délivré pour le sieur Fillassier, agent des affaires de la maison du défunt, le 27 septembre 1685.

FACTUM ET MÉMOIRES

Factum pour le sieur Hoüel, seigneur propriétaire et gouverneur des Isles de Gardeloupe et des Saintes au sujet du remboursement à lui deu par la Compagnie des Indes Occidentales suivant l'arrêt du 9 avril 1675
n° 15567, 52 pages

Le texte commence par un rappel de l'histoire des Antilles françaises depuis Saint Christophe et des difficultés et misères qui « empêchèrent les progrès » de la nouvelle colonie de la Guadeloupe, ce que rapporte le RP Dutertre : « cette histoire justifie qu'il y avait fort peu de monde dans la Gardeloupe lorsque le sieur Hoüel y alla en 1642. »

« Le sieur de Tracy aussitôt qu'il fut à terre (le 13 juin 1664) commanda au sieur Hoüel de la part de Sa Majesté de s'embarquer incessamment pour venir en France & se rendre en Cour pour être réglé sur les différends qu'il avait avec les sieurs de Boisseret ses neveux l'assurant qu'il pourrait être de retour dans cinq mois ce qui obligea le sieur Hoüel » de s'embarquer et partir le 17 du même mois « sans avoir eu aucun avis que Sa Majesté lui ôtât lesdites îles & les eut accordées à la Compagnie des Indes Occidentales établie par un même édit du mois de mai 1664. »

« Tracy le déposséda de tous ses droits seigneuriaux [...] publiant que tout appartenait au Roi ». Il s'empara du château de Basse Terre qui appartenait à Hoüel dès le 12 juillet, en enleva meubles et papiers, entreposés dans des cases sans procès-verbal et abîmés par des ouragans ¹⁵¹. Hoüel demande que la Compagnie soit condamnée à les faire apporter en France.

Pendant ce temps, l'édit d'établissement de la Compagnie des Indes occidentales de mai 1664 qui avait été tenu secret ayant été porté au Parlement, le sieur Hoüel absent, ainsi que les autres Seigneurs propriétaires des autres isles de l'Amérique, fut reçu opposant à son enregistrement.

Par son article 20, les Antilles « appartiendront à la Compagnie en remboursant les Seigneurs propriétaires et les laissant jouir de leurs habitations ». Elle n'avait donc pas été en droit de le déposséder qu'en « le remboursant ou plutôt après l'avoir remboursé, ni de l'empêcher d'aller à la Gardeloupe pour vacquer à ses affaires & faire valoir ses habitations. »

Il développe ensuite point par point ce que Tracy a fait contre ses intérêts sans qu'il lui soit permis de retourner à la Guadeloupe.

Il rappelle qu'il a gouverné la Guadeloupe pendant 22 ans, qu'il a établi des colonies en Grande Terre, Marie Galante et les Saintes, inhabitées, qu'en 1642 quand il arriva en Guadeloupe il n'y avait que 300 personnes et, quand il en a été dépossédé en juin 1664, 8 000 personnes, « ce qu'il justifierait pleinement si les rôles qui ont été fait tous les ans des personnes dans lesdites îles, lesquels il avait renfermés sous la clef dans son château de la Basse Terre n'étaient point perdus », ayant été retirés par les commandants pour la Compagnie sans PV ni inventaire.

Long détail (p. 33 à 52) « des droits & revenus de la Seigneurie des Isles appartenant au sieur Hoüel sur le pied desquels il demande d'être remboursé, titres & pièces justificatives d'iceux. »

Les actes de vente des autres îles par leurs seigneurs propriétaires à la Compagnie des Indes occidentales ont posé moins de problème (mais ils n'y résidaient plus) :

¹⁵¹ Voir le récit en page 3.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Saint Christophe le 10/07/1664 (M^e Lebeuf LXXXV), la Martinique le 14/08/1665 (M^e Baudry LIV/342), la Grenade et les Grenadines le 27/08/1665 (M^e Baudry LIV/342).

**Réponse au Mémoire pour Messire Charles Hoüel, chevalier, marquis d'Houelbourg, brigadier des Armées du Roy & capitaine au régiment des gardes françaises, défendeur & demandeur,
Contre la dame marquise de Saint Victour & la Damoiselle Hoüel, demanderesses et défenderesses**

1714 p. 331-334

**Nouveau mémoire pour le sieur Hoüel, capitaine de gardes françaises, brigadier des armées du roi, intimé,
contre la dame marquise de Saint Victour & la Damoiselle Hoüel, appelantes**

1714 p. 335-338

La marquise de Saint Victour est sa sœur aînée, Anne (1) et la demoiselle Hoüel sa sœur cadette Madeleine (3).

Synthèse de divers actes notariés

Contrat de mariage de Louis HOÜEL et Marie LE PREVOST 1615

Minutier III/499, 10/05/1615 ¹⁵²

Par devant les notaires gardenottes du Roi notre Sire en son Châtelet de Paris soussignés, furent présents :

Noble Homme M^{re} **Loys HOÜEL**, conseiller du Roi et controlleur général des salines de Brouage et traictes foraines des rivières de Charente et Marenne, sieur du Petit Pré demeurant rue des Bourdonnais paroisse St Germain de l'Auxerrois pour lui et en son nom d'une part

et Monsieur M^{re} Charles LE PREVOST, sieur de MALASSIS et d'HERBELAY, conseiller du Roi en la grande chambre de sa cour de parlement, et Damle Magdeleine ALLEGRAIN (sic), sa femme, de lui autorisée, demeurant rue de la Potterie, paroisse St Médéric, au nom et comme stipulant en cette partie pour Dame **Marie LE PREVOST**, leur fille, à ce présente et de son consentement

Lesquelles parties en la présente par l'avis et du consentement assavoir

de la part du dit sieur futur époux de :

haut et puissant seigneur Messire Charles de COSSÉ comte de BRISSAC, chevalier des troupes du Roi, maréchal de France, lieutenant général pour sa Majesté en Bretagne

¹⁵² Transcription aimablement faite le 19/01/1989 par Mme Aussedat, conservatrice aux Archives nationales.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

haut et puissant seigneur Messire Thimoléon DESPINAY, chevalier, sieur de St LUC, conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de cent hommes d'arme de ses ordonnances, gouverneur et curateur (?) général pour Sa Majesté en Brouage et isle de Saintonge

Messire Arthus DESPINAY [d'ESPINAY] aussi conseiller du Roi en ses dits conseils d'état et privé, abbé de Redon

Haute et puissante dame Anne DALLEGRE [d'ALLEGRE], veuve de haut et puissant seigneur messire Guillaume de HAUTEMER, vivant comte de GRANSEY seigneur de FERVAQUES (de HAUTEMER de FERVACQUES de GRANCEY), lieutenant général pour le Roi en Normandie

Monsieur M^{re} LAMBERT sieur DERBIGNY [LAMBERT d'HERBIGNY] et de MONT St JEAN aussi conseiller du Roi en son grand conseil

allée (?) ... homme (?) ... TARDIEU sieur D'INCARVILLE, conseiller du Roi et ... général de France en Champagne (?)

(blanc) de COMMINGE, écuyer, sieur de GUITAULT et (blanc) de COMMINGE, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi

Noble Homme Jehan TROUSSEL, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France

Noble Homme (blanc) BRESSON, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi

Noble Homme (blanc) de HILLERIN aussi secrétaire ordinaire de la dite chambre

Noble homme M^{re} Thomas GAULT, pareillement secrétaire ordinaire d'icelle chambre tous amis d'icelui sieur futur époux

et de la part de la dite damoiselle future épouse :

de noble personne M^{re} Jacques LE PREVOST, sieur d'HERBELAY, avocat en parlement, frère,

noble homme M^{re} Jacques HANAPPIER, sieur de MESLERAY, conseiller du Roi et gnal (?) en sa cour des aydes et

Pierre FOURNIER, écuyer, sieur DU ROUSSAY et ESTRECHY, beaux frères

Noble homme Jehan LE PREVOST, sieur de St GERMAIN de LASSYE, conseiller du Roi, secrétaire de ses finances,

Nicolas LE PREVOST, aussi conseiller du Roi et maître ordinaire en sa chambre des comptes, ¹⁵³ et

Noble et discrète personne M^{re} Bertrand LE PREVOST, chanoine en l'église de Paris, abbé du Mont St Martin, oncles paternels

Monsieur M^{re} Gabriel DAMOURS, sieur DU SERRAIN, conseiller du roi en sa cour de parlement

Monsieur M^{re} Nicolas LE PREVOST, aussi conseiller du Roi en la dite cour de parlement

Me Jehan LE PREVOST, avocat en parlement, et

Me Louys LE JAU sieur de BOISMINARD, conseiller du Roi et auditeur en sa chambre des comptes, cousins paternels

¹⁵³ Nicolas LE PREVOST, sieur d'Amboesle, maître des comptes, x Marie LE MEIRAT d'où : Anne LE PREVOST x André LE FEVRE, seigneur d'ORMESSON, maître des requêtes ordinaires de l'hostel, reçu l'an 1605, et à présent conseiller d'état ordinaire. d'où descendance.

Gérard de Villeneuve, *Comment rechercher les origines des magistrats parisiens*, p 298.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Jacques BUDÉ ¹⁵⁴, écuyer, sieur de BAIGNEAULX ¹⁵⁵, conseiller du Roi et contrôleur général de l'extraordinaire des guerres
cousin maternel de la dite damle future épouse

douaire de 1200 livres

maison assise en la paroisse d'ALGE ¹⁵⁶ près GOURNAY en Normandie appartenant au futur époux

NDLR : famille parisienne nombreuse et très notable de Marie Le Prevost ; aucune famille présente pour Louis Hoüel qui s'est donc « fait lui-même » et dont on ne connaît pas l'origine (à ce jour...).

Contrat de mariage de Charles HOÜEL et Anne HINSELIN 1654

Minutier LXXXV 165, 28/10/1654, Mes Boullard et Lestoré

« Inventaire des choses mobilières » en l'île Guadeloupe appartenant pour moitié à messire Charles Hoüel et qui lui doivent demeurer propres suivant son contrat de mariage

400 esclaves avec tous les outils nécessaires pour leur travail

25 chevaux et cavales de divers âges

200 bœufs et vaches

100 à 120 brebis et moutons

50 chèvres

400 000 livres de pétun dus au sieur du Petit Pré et à son beau-frère par les habitants de la Guadeloupe

les boutiques d'un chirurgien, fournie d'outils, drogues et remèdes, celles d'un maréchal, d'un serrurier, d'un armurier, d'un menuisier, d'un tourneur, d'un tonnelier, de deux charrons, garnies et fournies de tous les outils et ustensiles nécessaires,

les outils pour 4 charpentiers de maison, 3 charpentiers de navire, 2 calfateurs de navire, 4 maçons et 3 tailleurs de pierre

3 navires : 1 de 300 tonneaux, 1 de 100, 1 de 60, avec leurs batteries, armes et munitions

2 grandes chaloupes et 2 moyennes et 4 canons

15 000 livres de fer

100 barils de sel

¹⁵⁴ Voir G. de Villeneuve, op. cit., p 221 et 222 : fils de Dreux BUDÉ seigneur d'Yerre et de Baigneux, notaire et secrétaire du Roi et de la cour et parlement de Paris époux en 1^{ères} noces de Marie Brachet fille de Jean, sr de Méry conseiller en parlement et commissaire aux requêtes du palais et de Marie Le Cirier dont il n'eut d'enfants et en 2^{èmes} noces de Marie ALLEGRIN fille d'Eustache seigneur d'Herbelay sur Seine conseiller du Roy et correcteur en la chambre des comptes à Paris et de Françoise L'ARCHER dont il a eu 5 fils et 1 fille.

¹⁵⁵ Signe BUDÉ BAIGNAUX.

¹⁵⁶ Répertoire archéologique du département de la Seine Inférieure par M. L'abbé Cochet ; Paris Imprimerie Nationale 1871. Table des noms de lieu romains, francs et du Moyen Age, des communes supprimées, des hameaux et des lieux dits de la Seine inférieure cités dans ce livre : Alge, p. 217. Le lieu-dit Alges (sic) existe toujours à Gournay en Bray.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

2 000 livres de pétun [...] pour tous les ouvriers et de marchandises de traite avec les sauvages
25 marcs d'argent
6 douzaines de plats d'étain [...] avec la batterie de cuisine [...] à l'usage des deux maisons
plus appartient à Charles Hoüel pour lui seul :

55 marcs de vaisselle d'argent
2 chambres garnies de leurs tapisseries, miroirs, cabinets et autres meubles

Témoins de Charles Hoüel : son beau-frère, Jean de Boisseret (x Madeleine Hoüel), Charles Le Prévost, prêtre de l'Oratoire, son oncle maternel, Olivier Le Febure, seigneur d'Ormesson, cousin issu de germain (par les Le Prévost), et 2 amis.

Inventaire après décès de Charles HOÜEL, 1682

I 179, 15/06/1682 et jours suivants (très gros dossier ; les papiers, 59 pièces)
9 enfants héritiers, tous mineurs, certains émancipés
Rue des Saints Pères, paroisse Saint Sulpice

Parmi les papiers analysés, plusieurs concernent le fief du Petit Pré à Gournay : ventes d'herbages et terres à divers, rien sur l'acquisition de la terre (pièces 16 à 34 et 38) ; la liasse 43 porte sur la terre de Varennes, acquise en 1681 de Louise du Val, veuve du sieur Louis du Quesnay ; la pièce 45 est la vente le 02/06/1682 pour le prix de 65 550 livres par Anne Hinselin veuve Hoüel à Urbain Aubert de l'office de conseiller secrétaire du roi dont était pourvu son mari,¹⁵⁷ qui l'avait acquise de la veuve Fournier, ses enfants et gendre ; la pièce 48 est la quittance le 29/07/1682 de 70 000 livres, dernier paiement des 280 000 livres dues pour le remboursement par sa Majesté à Hoüel de sa propriété de la Guadeloupe ; les liasses 52 à 58 se rapportent aux comptes entre Charles Hoüel et son beau-frère Jean de Boisseret (1655), entre Charles Hoüel et Pierre Hinselin son beau-père (1665-1669) ; les liasses 52 à 56 concernent des contrats à la grosse aventure en 1681 pour le navire La Trompeuse du Havre et la frégate La St-Jean de Dunkerque ; la dernière pièce (59) est un compte daté de La Rochelle 06/07/1682 signé d'Isaac DUQUERRUY qui doit à feu Hoüel 11 098 livres solde de la terre de l'Islet acquise de Hoüel.

Inventaire après décès d'Anne HINSELIN veuve de Charles HOÜEL, 1685

Minutier Central, I 182 M^e Royer 19/04/1685

A la requête de messire Charles Hoüel, chevalier, seigneur, sous-lieutenant du régiment des gardes françaises, seigneur de Varennes et Petit Pré, demeurant rue des Saints Pères, en son nom et comme tuteur de René, Marie Thérèse, Marie Ursule et Louis Hoüel, ses frères et sœurs mineurs, en présence d'Anne, Madeleine, Gabrielle, Pierre et Olivier Hoüel, ses frères et sœurs émancipés d'âge, tous demeurant au même lieu.

¹⁵⁷ Voir « Les DUQUÉRAY, marchands protestants de La Rochelle et habitants de la Guadeloupe » p. 11-15. [2016-art04.pdf](#).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

23 liasses de papiers inventoriés du 25/04 au 19/05. Plusieurs cotes de l'inventaire précédent sont reprises et d'autres sont « en nature » ou « manquantes »

13^e cote : copie de quittance de 2 492 livres donnée par le sieur d'Herblay au défunt sr Hoüel

50^e cote : promesse de la Caisse des Emprunts, le 29/07/1682, de 41 512 livres à la défunte dame Hoüel ; rendue lors du paiement à la défunte qui en a donné 1 012 livres à son beau-frère le chevalier Hoüel.

56^e cote, pièce 6 : transaction et partage en parchemin devant M^{es} Rallu et Lestoré, le 11/10/1654, des biens de Louis Hoüel, entre ses enfants Charles et Robert Hoüel, frères, et Jean de Boisseret, correcteur en la Chambre des Comptes, et Madeleine Hoüel, son épouse, leur sœur, et convention du 07/02/1655 portant que Charles Hoüel est quitte envers son beau-frère de 24 000 et 28 000 livres.

56^e cote, pièces 6 à 9 : divers contrats de rente en France.

56^e cote, pièce 12 : copie en parchemin, le 11/08/1660, devant M^{es} Rallu et Lebeuf, du partage de la Guadeloupe et dépendances entre Charles Hoüel et autres et ratification le même jour par Madeleine Hoüel, veuve de messire Jean de Boisseret

56^e cote, pièce 15 : inventaire le 21/11/1669 au château de Moraches ¹⁵⁸ après le décès de M^{re} Pierre Hinselin, conseiller du roi, correcteur ordinaire en sa chambre des comptes, seigneur de Moraches, et dame Madeleine Gillot, jadis son épouse, à la requête de ses enfants et héritiers ; sentence arbitrale le 04/06/1672 sur les contestations entre Jean Hinselin, écuyer, seigneur de Moraches, René Hinselin, écuyer ¹⁵⁹, la défunte dame Hoüel et Pierre Hinselin, aussi écuyer, à propos de la terre de Moraches ¹⁶⁰ ; lots tirés au sort le 08/08/1674 (M^{es} Charles et de Troyes au Châtelet) ; partage 26/07/1676 (M^{es} de Troyes et Lévesque).

L'acte se termine le 07/02/1686 par la série des dépenses faites par Anne Hoüel depuis le décès de sa mère (remèdes, gages, messes, etc.).

HOÜEL, BOISSERET et la COMPAGNIE des ISLES de l'AMÉRIQUE

Minutier Central, LI/510, M^e Cousinet

17 mars 1643 Vente

par Amador de MODICA, chevalier, seigneur de LA GARDE AUX VALLETS, lieutenant de l'artillerie au département de Bourgogne, gentilhomme de la Chambre du Roi, capitaine d'une compagnie d'infanterie entretenue pour le service de Sa Majesté, demeurant à La Rochelle, de présent à Paris, logé dans l'enclos du Temple,

à Noble homme Anthoine CHEFFAULT sieur de la REGNARDIÈRE, demeurant à Paris rue des Petits Champs paroisse Saint Merry,

¹⁵⁸ Château d'Agriez à Moraches (Nièvre, 58) ?

¹⁵⁹ M^e Monnerat, XII/247, testament le 25/05/1700 et inventaire après le décès (30/06) de René Hinselin. Donation de 2 000 livres argent de France et un an de ses gages à Louis Allègre « mon économe sur mon habitation de la Gardeloupe ».

¹⁶⁰ 22-Hinselin 1669 La famille HINSELIN à Paris en 1669 et Généalogie HINSELIN.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

2/45° en la **Société des Isles de l'Amérique**,
à lui cédés et transportés par le sieur de LOYAU, bourgeois de La Rochelle,
par traite du 5 février 1639,
lequel les avait acquises et pour lesquelles il avait fourni et payé aux Receveurs de
ladite Compagnie 4300 lt, avec les profits,
les deux 1/45° faisant 1/22° 1/2

Remise des titres :

cession faite au sieur LOYAU du 5 février 1639

cession faite par de LOYAU au sieur de LA GARDE AUX VALLETS

réception en la Compagnie signée de BEAUVOYS le 24 février 1642

moyennant 2020 lt, reçues comptant en louis, pistoles, vingt sols et autres monnaies,
« et promettant acquitter et garantir entièrement ledit sieur de LA GARDE AUX VALLETS des demandes et prétentions qui ont esté et pourront estre faites contre ledit sieur de LA GARDE AUX VALLETS pour et à cause de la quantité de six milliers de pétun pris par luy dans le magasin de la Compagnie en la ville de La Rochelle au mois de décembre dernier, mesme garantir de toutes actions et poursuites que Messieurs de ladite Compagnie pourraient entreprendre contre ledit sieur de LA GARDE AUX VALLETS et pour cet effet payer et satisfaire par ledit sieur CHEFFAULT de ses deniers ladite Compagnie en sorte que ledit sieur de LA GARDE AUX VALLETS n'en puisse estre recherché ny inquiété en quelque manière que ce soit. »

Fait en l'enclos du Temple

Signé : Amador de MODICA, A. CHEFFAULT, BERGEON, COUSINET.

17 mars 1643

Déclaration de commande

Antoine CHEFFAULT seigneur de la REGNARDIÈRE, demeurant à Paris rue des Petits Champs paroisse Saint Médéric,

déclare que le transport à lui fait par Amador de MODICA, chevalier, seigneur de LA GARDE AUX VALLETS,

des 2/45° de la Société des Isles de l'Amérique, avec les profits dus et échus,
par contrat devant les notaires soussignés,

est pour et des deniers de

Pierre CHANUT, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité d'Auvergne, demeurant à Paris, rue Beaurepaire, paroisse Saint Sauveur,
qui lui a remis 2020 lt, prix de la vente,

ce qui est accepté par CHANUT qui indemniserà CHEFFAULT du transport et
« en particulier de ce qu'il sera obligé de payer à ladite Compagnie pour ledit sieur de MODICA à cause des 6000 livres de pétun par lui pris aux magasins d'icelle. »

Signé : A. CHEFFAULT, CHANUT, BERGEON, COUSINET.

21 mars 1643 Vente

par Pierre CHANUT, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité d'Auvergne, demeurant à Paris, rue Beaurepaire, paroisse Saint Sauveur,

à **Charles HOÜEL, écuyer, seigneur du PETITPRÉ**, demeurant sur le quay de la Tournelle, paroisse Saint Nicolas du Chardonnet,

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

une 45° part de la **Société des Isles de l'Amérique** appartenante à CHANUT par déclaration d'Antoine CHEFFAULT seigneur de la REGNARDIÈRE, par acte devant BERGEON et COUSINET, notaires à Paris, le 17 mars 1643.

CHEFFAULT l'avait acquise avec une autre part d'Amador de MODICA, chevalier, seigneur de LA GARDE AUX VALLETS, par contrat du même jour devant les mêmes notaires.

MODICA les possédait par cession du sieur de LOYAU, bourgeois de La Rochelle, par traité du 5 février 1639 ;

et pour les dites deux parts, il avoit été payé aux Receveurs de la Compagnie 4300 lt. CHANUT cède également les profits moyennant 2173 lt payées comptant.

Signé : CHANUT, HOÜEL, BERGEON, COUSINET.

23 avril 1643 Vente par Pierre CHANUT, conseiller du Roi, trésorier général de France en la Généralité d'Auvergne, demeurant à Paris, rue Beaurepaire, paroisse Saint Sauveur,

à **Jean BOISSERET**, conseiller du Roi, correcteur en la Chambre des Comptes à Paris, demeurant sur le quai de la Tournelle, paroisse Saint Nicolas du Chardonnet,

une 45° part en la Société des Isles de l'Amérique appartenante à CHANUT par déclaration d'Antoine CHEFFAULT seigneur de la REGNARDIÈRE, par acte devant BERGEON et COUSINET, notaires à Paris, le 17 mars 1643.

CHEFFAULT l'avait acquise avec une autre part d'Amador de MODICA, chevalier, seigneur de LA GARDE AUX VALLETS, par contrat du même jour devant les mêmes notaires.

MODICA les possédait par cession du sieur de LOYAU, bourgeois de La Rochelle, par traité du 5 février 1639 ;

et pour lesquelles deux parts, il avoit été fourni aux Receveurs de la Compagnie 4300 lt.

CHANUT transporte aussi à **BOISSERET** les profits dus et échus, pour la part vendue seulement.

CHANUT remet copies de la déclaration et du transport susdits, avec le transport fait par Amador de LA PORTE, grand prieur de Champagne audit Jacques LOYAU devant CHESNEAU, notaire à la Rochelle, le ... février 1639,

moyennant 2173 lt, payées comptant en pistoles d'Espagne et autres monnaies,

Signé : CHANUT, BOISSERET, GALLOYS, COUSINET.

Et ensuite, BOISSERET déclare qu'en la part acquise ci-dessus, il en appartient un tiers à demoiselle **Marie LE PREVOST veuve de Louis HOÜEL**, écuyer, **seigneur du PETIT PRÉ**, sa belle-mère, qui a fourni les deniers, ce qui est accepté par la dite dame comparante qui demeure quai de la Tournelle, ledit 23 avril 1643,

Signé : Marie LE PREVOST, BOISSERET, GALLOYS, COUSINET.

**Achat de la Guadeloupe à la Compagnie des Iles d'Amérique
4 septembre 1649**

M^e Morel, XLII/114, 04/09/1649 – M^e Lestoré, LXXXV/159, 04 et 26/03/1652

Le **4 septembre 1649** messires Antoine de Ricouart, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes de son hôtel, et Jacques Berruyer, aussi conseiller du roi en ses conseils, selon le pouvoir de la Compagnie des Iles de l'Amérique le 1^{er} de ce mois, vendent à

Monsieur maître Jean de BOISSERET, conseiller de Sa Majesté, correcteur en sa chambre des comptes,

« le fonds et propriété de l'Île de la Gardeloupe avec ses îles adjacentes, la Désirade, Marie Galante et Xaintes »

qui leur a été concédé par le feu roi par son édit de mars 1642.

Boisseret paiera à la Compagnie par redevance seigneuriale 600 livres de sucre fin ou 300 livres en deniers chaque premier de l'an à partir de 1651.

Vente au prix de 60 000 livres tournoises (sic) dont 12 000 comptant et le restant en 4 paiements égaux de 12 000 comptant de 1651 à 1654.

Autre acte du même jour : même si ce n'est pas précisé ce contrat concerne aussi toutes les maisons, forts, bâtiments, machines, instruments, esclaves, armes, canons, munitions, bestiaux, outils, marchandises, et toutes autres choses mobilières et immobilières appartenant à la Compagnie. Quant aux autres habitations acquises de plusieurs particuliers par messire Hoüel, gouverneur de la dite île de la Gardeloupe, au profit de la Compagnie, si tout ou partie du prix est encore dû au vendeur, le sieur de Boisseret se charge d'en faire le paiement et d'en acquitter la Compagnie et rembourser le sieur Hoüel de la somme de 11 500 livres par lui payée au sieur Rozel, marchand à Rouen, pour 60 nègres qu'il avait achetés du capitaine Gringore en décembre 1646.

Le sieur Boisseret sera tenu « de maintenir les héritiers ou ayant cause du sieur Trezel ¹⁶¹ en la jouissance des privilèges et gratifications que ladite compagnie lui avait accordée pour la confection des sucres, en sorte que pour raison de ce ladite Compagnie ne puisse être inquiétée par les successeurs dudit Trezel. »

Quant à Marie-Galante, elle « avait été ci-devant concédée à Mr d'Aubigny ¹⁶² qui avait fait des propositions pour l'habiter et y établir une colonie ; le sieur Boisseret entretiendra ladite concession ou en disposera en sorte que ledit sieur d'Aubigny ne puisse prétendre aucun dommage et intérêt contre ladite Compagnie [...] ni ledit sieur Boisseret contre ladite Compagnie.

Supplique jointe, du 23 avril 1650, de Marie Philbert, veuve de Charles Liénard, écuyer, sieur de l'Ollive, gouverneur de la Guadeloupe et premier capitaine des Français des Isles de l'Amérique, logée rue de la Huchette, [...] disant que par contrat à Saint Christophe, le 20/07/1641, elle a vendu comme procuratrice dudit sieur de l'Olive à Philippe de Lonvilliers de Poincy, chevalier de l'ordre de Jérusalem, commandeur d'Oisemont, stipulant au nom des sieurs de ladite Compagnie des Iles de l'Amérique, ladite île de la Gardeloupe moyennant six vingt milliers de tabac dont la plus grande

¹⁶¹ Voir entre autres « Traité entre la Compagnie des Iles d'Amérique et Daniel Tresel, 1639 » 2015-16-TREZEL.

¹⁶² Sic pour d'AUBIGNÉ. Voir p. 7-8 de Antoine Vigeon, notaire à la Martinique au XVII^e siècle » 2020-art10.pdf.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

partie est encore due. Procès avec la Compagnie et arrêt du conseil le 9 mars dernier : le notaire devra lui délivrer une expédition du contrat de vente à une autre partie.

Le 4 mars 1652 Jean Boisseret, demeurant à Paris sur le quai de la Tournelle, paroisse St Nicolas du Chardonnet, déclare que dès le 15 septembre 1649, par écrit privé, il a, à la prière de son beau-frère Charles HOÜEL écuyer, seigneur du Petitpré, promis l'associer en l'acquisition qu'il avait faite de la Guadeloupe (et dépendances) vendue à lui par Messieurs de la Compagnie des Isles d'Amérique. Hoüel paiera donc la moitié du prix principal et toutes autres charges et les profits seront partagés entre eux par moitié. Il associe donc dès aujourd'hui son beau-frère en ladite acquisition. Charles Hoüel est représenté par sa mère, dame Marie Le Prevost, domiciliée en la maison de Monsieur d'Herbelay, son frère ¹⁶³, conseiller d'Etat et premier maître des requêtes du roi, en l'île Notre Dame, rue et paroisse Saint Louis.

Pièce jointe : au fort de la Basse Terre, Guadeloupe, le **2 avril 1651**, procuration de Charles Hoüel, écuyer, seigneur du Petitpré, gouverneur de la Guadeloupe, à sa mère, dame Marie Le Prevost, pour vendre et échanger pétuns, sucres et autres effets qu'il lui pourra envoyer, gérer et négocier et faire tout ce qu'elle jugera à propos pour raison de la société entre lui constituant et M^{re} Jean de Boisseret à cause de l'acquisition que ce dernier a faite de la Guadeloupe de Messieurs de la Compagnie des Isles de l'Amérique

Le 26 mars 1652 quittance par Jean de Boisseret à Marie Le Prevost veuve de Louis Hoüel seigneur du Petitpré de 8 100 livres tournois.

Partage de la Guadeloupe entre Charles HOÜEL et les BOISSERET

M^e Saint-Vaast LXXIII/446, 04, 08 et 12/10/1660

Long acte de compromis de 11 pages, très détaillé entre d'une part messire Charles Hoüel, seigneur en partie de la Guadeloupe et son gouverneur, de présent à Paris logé chez M. Hinselin rue du cimetière et paroisse St André des Arcs, et d'autre part Madeleine Hoüel veuve de Jean de Boisseret et tutrice de ses enfants mineurs, demeurant en sa maison quai de la Tournelle paroisse St Nicolas du Chardonnet, et Robert Hoüel demeurant ne la même maison.

Nous n'en extrayons que quelques mentions qui concernent des habitants des îles.

Les six nègres appartenant à Pierre Ache et Antoine Mortier, décédés à Marie Galante seront vendus aux enchères pour en distribuer le prix entre leurs créanciers. Charles Hoüel pourra faire enlever la maison de bois sise à Marie Galante, qu'il a achetée de Jean La Chau, pour la faire réédifier à la Guadeloupe.

Léonard Brun demeurera en la protection de l'un et l'autre des Seigneurs et jouira paisiblement de son bien ; s'il veut le vendre il pourra le faire et transporter ses meubles même les nègres, en toute liberté, des terres de l'un des seigneurs à l'autre durant 18 mois après lesquels il sera comme les autres habitants ;

Les sommes dues par le nommé Liesse à Charles Hoüel montant à 45 000 livres de pétun seront compensées avec les 45 000 livres de pétun dues par Charles Hoüel à Robert Hoüel. Ses meubles et esclaves de Marie Galante seront transportés à la Guadeloupe.

¹⁶³ Voir la généalogie LE PREVOST p. 23.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le 26 novembre Charles Hoüel choisit Julien Darnoult sieur Ducoudray et Jean Bourdenave, sergents, comme experts pour planter les bornes et faire route pour le passage entre Mme de Boisseret sa sœur et lui.

Vente de la Guadeloupe à la Compagnie des Indes occidentales 1664

M^e Lebeuf, LXXXV/186, 10/07 et 04/08/1664 – M^e Destroyes CXXII/473, 02/01/1665, CXXII/1670, 14/10/1666, CXXII/1672 18/06/1674

Le **10 juillet 1664** ¹⁶⁴ « messire Jean Bochart, chevalier, seigneur de Champigny Noroy Bouconvilliers Bachaumont et autres lieux [...] et dame Magdelaine Hoüel, son épouse [...] icelle dame se faisant fort de messire Charles de Boisseret, chevalier, seigneur d'Herbelay, son fils aîné, et de feu messire Jean de Boisseret, son premier mari », vendent à messire Louis Bechameil [...] l'un des directeurs [...] de la Compagnie des Indes occidentales, la moitié qui appartient à ladite dame et à ses enfants en la seigneurie de l'île de la Guadeloupe et la totalité de celles de Marie Galante et la Désirade [...] suivant le partage fait entre ladite dame et Monsieur Hoüel, son frère aîné, le 28 août 1659, à la réserve toutefois des habitations [...] appartenant à icelle dame de Champigny et à ses enfants et aux personnes auxquelles ils les lui auraient concédées [...] savoir celle de Sainte Marie, au titre du marquisat [...] conformément aux lettres patentes d'avril 1661 [...] ensemble les autres habitations et moulins à sucre en fief avec la savane de Marie Galande et droit de pêche tant à la Gardeloupe qu'à Marie Galande dans l'étendue des habitations [...] desquelles savane de Marie Galande le sieur Charles Hoüel, frère de ladite dame, a ci-devant joui de moitié suivant le contrat entre eux résolu par transaction le dernier janvier 1664

En marge, prix de vente six vingt mille livres (600 000 livres) payées le 17 mars 1668.

Le 14/08/1664 confirmé et signé par les autres directeurs de la Compagnie,

Roland Gruin, écuyer, sieur du Bouchet, conseiller et secrétaire du roi,

Louis Mathuret, aussi écuyer, conseiller et secrétaire du roi, secrétaire général de la marine,

Maître François Berthelot, conseiller, secrétaire des poudres et salpêtres de France, Pierre Dalibert, conseiller du roi et secrétaire des finances de Monseigneur le duc d'Orléans,

Maître Jacques Bibaud (Bibault), bourgeois de Paris

Le même jour **10 juillet 1664** ¹⁶⁵, enregistrement au Grand Conseil du **marquisat de Sainte Marie** : 4 lieues de long et une grande lieue de large, entre la mer et le partage de deux rivières, celles du Lorrain et de la Berqueterie ¹⁶⁶.

Le 4 août 1664, détail des deux lots, celui échu à « Mme de Boisseret et autres consorts » et celui de « Mr Hoüel aîné ».

Le 2 janvier 1665, procuration de Charles Hoüel, « ci-devant propriétaire et gouverneur des îles de la Gardeloupe et autres en Amérique » et qui garde le titre de « seigneur de la Guadeloupe », érigé en marquisat, à messire Pierre Hinselin, chevalier, et en

¹⁶⁴ Acte de 8 pages. Autre acte de 8 pages à la même date : création de la Compagnie par le roi.

¹⁶⁵ M^e Lebeuf LXXXV/186. 10 pages. Terrains détaillés.

¹⁶⁶ Aujourd'hui Pérou et Grand Carbet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

son absence, à messire Antoine Hinselin, seigneur de Chazy, et en son absence encore au sieur Jullien Darnoul, écuyer, sieur du Couldray, pour procéder à l'estimation et liquidation de tout ce que Sa Majesté retire du constituant et donne à la Compagnie des Indes occidentales. Très longue énumération détaillée dont nous ne donnons que quelques extraits :

Avant la vente de l'île par l'ancienne compagnie, il y avait très peu de terres découvertes de bois et en culture. En la montagne Saint Louis il y a présentement 13 **moulins à sucre** appartenant l'un aux révérends pères Jacobins (le seul alors actif) et aux sieurs Bouquetot, défunt Jacob de Raverry, Theroulde, Bourdenave, Desprez, Sainte Marie, Maillard, Lefebvre, Ricord, Cleriot, Nicolas Girard et Bologne. En la montagne de Bellevue, 10 moulins à sucre appartenant l'un aux révérends pères Jésuites et les autres aux sieurs Levanier, Barouyche, Regnault, Henry, Mahon du Couldray, défunt Regnaulton, Caché et Lefebvre ou Hervé du Here, Desprez. Sur la montagne de Beausoleil 5 moulins à sucre appartenant l'un aux révérends pères Carmes et les autres aux sieurs de Lespine, Hurtault, Merceron, Morel. Dans l'islet de la Rivière aux Herbes, qui appartient au constituant, il y a 1 moulin à sucre. A la Basse Terre montagne de Lespérance il y a 5 moulins appartenant aux sieurs Du Queruy, Le Tellier, Davidon, Cordellier sieur Dublanc major, et Suers. A la montagne Saint Charles il y en 6 appartenant aux sieurs Millet, Regnauldin, Du Mets, Du Mouchet juge à Saint Christophe et 2 à M. Hinselin. A Capesterre où il n'y avait que le moulin de l'habitation Sainte Marie il y a 14 autres moulins, l'un des révérends pères Jacobins, 2 au sieur Du Metz et ceux des sieurs Lhuillier, Dupont, Mollart, Laforge, Lespine, La Verdure, Bonnet, Listry, 2 à Nicolas Classe et 2 au constituant.

Les religieux de la Guadeloupe en 1702, RRPP de la Charité, carmes, jacobins, capucins et jésuites

M^e Navarre, VIII/856, 17/03/1702 et VIII/857 10/05/1702

M^e Charles Hoüel, chevalier, seigneur de Houelbourg, Varennes et autres lieux, capitaine aux gardes françaises, demeurant rue Mézières, quartier Saint Germain des Prés, paroisse Saint Sulpice, comme fondé de la procuration de son frère M^{re} Pierre Hoüel, chevalier, sieur de Varennes, héritier de son oncle René Hinselin, chevalier, sr d'Hautecour (M^e Duche, Guadeloupe, 09/10/1699), d'une part, et les révérends pères

Nicolas de St Placide, ex provincial des **Carmes** de la province de Touraine et Billettes de Paris, demeurant au couvent des Billettes, comme procureur des religieux Carmes de Guadeloupe (procuration par Étienne de St Quentin, vicaire général des religieux Carmes de Guadeloupe, M^e Butel, Guadeloupe, 02/05/1701), Jean Dominique Clavel, prieur du noviciat des **Frères prêcheurs** (= Dominicains ou Jacobins) et commissaire général des frères prêcheurs d'Amérique établis en Guadeloupe, demeurant en leur noviciat rue Saint Dominique,

Thomas Goüye, religieux de la **Compagnie de Jésus**, demeurant à Paris en la maison professe de la Compagnie, rue St Antoine, comme procureur des missions de ladite compagnie dans l'Amérique (procuration générale par Charles de Laistre, recteur du collège royal de la Compagnie à La Flèche et supérieur desdites missions (M^e Couallier, La Flèche, 10/12/1701, déposé chez M^e Richer à Paris 14/12),

Martinien Segretier, religieux procureur syndic de l'ordre de **la Charité** en France et des Isles d'Amérique, nommé par le RP Denis Berry, provincial et vicaire général

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

de l'ordre en France et des Isles, par acte du chapitre provincial du 12/06/1699, stipulant pour les religieux de la Charité établis en Guadeloupe, demeurant à Paris au couvent de l'ordre, quartier St Germain des Prés, et lesdits religieux se faisant fort de Berruyer, écuyer, sr de Lorfaverie, syndic des religieux **Capucins** de la province de Normandie, qui stipulera pour ceux établis en Guadeloupe, d'autre part, les dits religieux établis en Guadeloupe, légataires particuliers de défunt René Hinselin par son testament olographe du 22/06/1698 déposé à Paris le 25/05/1700 de tous ses biens et effets en Guadeloupe, les religieux de la Charité pour moitié et les autres chacun un quart de l'autre moitié. Par accommodement entre les religieux et Pierre Hoüel, les religieux ont promis de lui payer 3 600 livres en sucre livrés en Guadeloupe dans un an.

Le même jour, consentement par M^{re} Jean Hinselin, chevalier, seigneur de Moraches, demeurant en son château de Moraches, province du Nivernois, quittance, délivrance de legs.

Le 10/05/1702 le RP Martinien Segretier, stipulant pour tous les religieux établis en Guadeloupe, demande au notaire de mettre dans ses minutes l'acceptation du legs, faite le 12 septembre 1701 par la fratrie Hoüel. La délivrance du legs le 12/09/1701 énumérait toute cette fratrie et leur domicile : chez M^{re} François de Senneterre, chevalier, marquis de Saint Victour, et son épouse Anne Hoüel, rue de Grenelle, quartier St Germain des Prés, vivaient aussi M^{re} Olivier Hoüel, chevalier, seigneur de Varennes, et damoiselle Madeleine Gabrielle Hoüel, fille majeure, et leurs frères M^{res} Charles Hoüel, chevalier, seigneur de Varennes, capitaine aux gardes françaises, et Pierre Hoüel, chevalier, seigneur de Varennes, tous héritiers pour moitié par bénéfice d'inventaire de défunt M^{re} René Hinselin, chevalier, seigneur d'Hauticourt, leur oncle, par représentation de leur mère feue dame Anne Hinselin, veuve de messire Charles Hoüel, chevalier, marquis de l'Isle de la Guadeloupe, seigneur du Petit Pré, Varennes et autre lieux, gouverneur et lieutenant général pour le roi de ladite isle.

Partage amiable de la succession de Pierre HOÜEL en 1716

M^e Bouron, XXIX/328, 31/07/1716

« Voulant autant que faire se pourra finir à la miable (sic) les affaires de la succession de messire Pierre Hoüel (4) ¹⁶⁷, chevalier, seigneur de Varennes », Charles Hoüel, marquis d'Houelbourg (2) pour lui et ayant les droits cédés de son frère Olivier (5), abbé, d'une part, et d'autre part Jean Charles, marquis de Senneterre, en son nom et comme fondé des procurations de sa femme (Marie Marthe de Saint Pierre, fille d'Henri et Marie Madeleine de Boisseret d'Herblay, dernière enfant de Jean de Boisseret et Madeleine Hoüel ; Cm M^e Bouron 03 à 05/10/1713), de madame la marquise de Saint Victour (Anne, 1) et de mademoiselle Hoüel (Madeleine Gabrielle, 3) (M^e Bouron 14/12/1714), décident de signer tous les articles dont ils conviendront, qui resteront stables par parole d'honneur et si l'un d'eux veut revenir dessus il devra payer 1 000 livres pour chaque article à ceux qui voudront s'y tenir.

¹⁶⁷ Nous ajoutons les numéros d'ordre de naissance : voir ci-dessus la généalogie.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1^{er} article : il appartiendra à M. de Senneterre la totalité de l'ancienne habitation de M. Ganspoule ¹⁶⁸ et Poyen de 400 pas de terre de large sur mille de haut ; et à M. Hoüel l'habitation voisine qui fut jadis à Robert Bonnet puis à Gélas et en dernier lieu à Ganspoule et Poyen, actuellement occupée par Rousseau dit Desmarais sa vie durant, de 200 pas de large sur 1 000 de haut, et l'habitation nommée Cascaret acquise de la demoiselle Dupont le 21/01/1686, de 200 pas de large sur 1 000 de haut.

2^e article : ces terres seront mesurées par un arpenteur.

3^e article : la terre de Mlle Dupont dans les étages au-dessus des 500 pas de M. Hoüel, acquise par contrat du 21/01/1686, sera partagée de l'est à l'ouest par une ligne au milieu, de la montagne à la mer : le côté du nord qui est le plus près de la Blondinière est échu à Mr de Senneterre et celui du midi qui est le plus près de la rivière du Carbet est échu à Mr Hoüel.

4^e article : la terre acquise de Mlle Sergent le 05/02/1683, venant du nommé Revollier son premier mari sera partagée par le milieu : le côté nord est échu à Mr de Senneterre et celui du midi à Mr Hoüel.

5^e article : les terres de la Blondinière et de la Grande Terre qui sont à partager se partageront sur les lieux par nos procureurs.

6^e article : Mr Hoüel prend la terre où est Desmarais, usufruitier, et celle de Cascaret, pour égale valeur de celle de Ganspoelle accordée à Mr de Senneterre.

7^e article : à l'égard des meubles, vifs et morts, nègres bestiaux et autres, attendu que le partage n'en peut être fait à Paris, nous convenons de le faire faire dans les 8 mois sur les lieux par nos procureurs.

Le 12 août 1716 ¹⁶⁹, procuration des 3 dames à Jean Charles, marquis de Senectere, pour se rendre en Guadeloupe faire rendre des comptes aux fermiers et économes de leurs biens. Le lendemain, 13 août, donation par Angélique Madeleine Gabrielle Hoüel à Marie Marthe de Saint Pierre, sa cousine, épouse de Jean Charles, marquis de Senectere, comte de Saint Victour, de nombreuses rentes dont elle gardera l'usufruit ¹⁷⁰. Et le 26 août, par testament, elle fait d'elle sa légataire universelle (et lègue à son frère, capitaine aux gardes françaises, sa pendule de marqueterie à répétition faite par Bonneval, horloger).

Le lien de la famille Hoüel avec la Guadeloupe dura moins d'un siècle : de 1643 à 1725

¹⁶⁸ Van GANSPOËL. Voir « Famille Van Ganspoël, Pays Bas, Allemagne, Guadeloupe », Cahier 6 du CGHIA, janvier 1984, et La famille POYEN, généalogie, 2013 [La famille Poyen.pdf](#).

¹⁶⁹ M^e Bouron, XXIX/328.

¹⁷⁰ Longue liste détaillée sur 15 pages.

Transport des droits entre Charles HOÜEL et les BOISSERET

M^e Dona, XCVIII/416, 07/08/1724

Le 7 août 1724, dame Marie Gabrielle GILLEBERT, veuve de messire Charles de BOISSERET, chevalier, marquis de Sainte Marie, seigneur haut justicier d'Herbelay, Éragny, Saint Ouen l'Aumône, avec exécution sur les paroisses de Pierrelaye et Franconville la Garenne, ancien gouverneur et lieutenant pour le roi en l'île de la Guadeloupe et capitaine des gardes de la porte de Monsieur (le duc d'Orléans), demeurant ordinairement en son château d'Herbelay près Pontoise, [signe gillebert dherblay],

transporte à M^{re} Charles Hoüel, chevalier, marquis d'Houelbourg, seigneur de Varenne, La Rochebernard et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, son gouverneur des isle de Ré, ville et citadelle de Saint Martin, de présent à Paris rue Mézières,

tous les droits qu'elle peut avoir sur les biens qui sont en l'île de la Guadeloupe et marquisat de Sainte Marie, qui ont appartenu à son défunt mari, comme donataire par son contrat de mariage de feu son époux (M^e Daflon à Montfort l'Amaury 28 janvier 1710 ; greffe du Châtelet 16 mai) et créancière de sa succession (24 mai 1721). Ont renoncé à cette succession Marie Madeleine Boisseret, femme de François Simon Delanoüe (12/04/1716), Geneviève de Boisseret, veuve de Dominique Lhoste de Selorge (16/04/1717), Jacques Charles Bochard, chevalier, seigneur de Champigny tuteur des enfants mineurs de lui et Marie Madeleine Boisseret son épouse (M^e Pellin 28/07/1717), Jacques Ragon, fondé de procuration de Marie Madeleine de Boisseret veuve d'Henry de Saint Pierre (M^e Pellin 20/07 insinué au Châtelet 30/01, 08/04 et 30/08/1717),

pour 300 livres de rente et pension viagère sa vie durant depuis le 1^{er} janvier dernier.

Le contrat de mariage Boisseret du 28/01/1710 est en Y223, p. 13 verso :

- Charles de BOISSERET fils de feu messire Jean de Boisseret seigneur Duronselle (sic pour du Rousset ou du Roussay), Étréchy, Malassis, Herblay, Montigny, des Isles de la Guadeloupe, Marie Galante et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, et de dame Madeleine HOÜEL son épouse
- Marie Gabrielle GILLEBERT fille de François Gillebert, écuyer, seigneur patron de Haleine, La Jaminidre, Coullanches et autres lieux ; maître des eaux et forêts, capitaine des chasses de Montfort Lamaury, et dame Marie Madeleine PERONNOT son épouse

Nota : La généalogie Boisseret a été donnée dans l'article du CGHIA 22, décembre 1987 (Centre des Généalogie et d'Histoire des Isles d'Amérique), « Généalogie de la famille de BOISSERET », par B. et Ph. Rossignol, p. 129-131.

Le remariage de Charles de Boisseret, après le décès de sa première épouse Marie Jacqueline Malet de Graville le 21/07/1697, était inconnu. Il en est de même pour celui de Marie Madeleine mariée en premières noces avec Henry de Saint Pierre.

Marie Madeleine Boisseret femme de François Simon Delanoüe (12/04/1716) est fille de Jean de Boisseret et Marie Anne Estièvre mais serait décédée en 1714 (Emmanuel Clause sur Geneanet).

Voir aussi l'article 565 [« Les BOISSERET et la Guadeloupe »](#).

Ventes des terres de la Guadeloupe

Vente d'Houelbourg et autres terres par Charles HOÜEL à Antoine de REZ, 1725

M^e Oudart Artus I Gervais, LIV/768, 21/04/1725

Le 21 avril 1725 Charles François Robert Hoüel, muni de la procuration faite le 26 février devant M^{es} Barin et Artaud en l'île de Ré par son père,
« haut et puissant seigneur messire Charles HOÜEL, chevalier, marquis de Guadeloupe, Houelbourg, Sainte Marie, seigneur de Varennes, La Rochebernard et autres lieux, maréchal des camps et armée du roi, gouverneur pour Sa Majesté de l'île de Ré »,

vend à

« messire Antoine de REZ, écuyer, conseiller du roi en sa cour des monnaies de Paris, et dame Marie Anne GODET son épouse ¹⁷¹, demeurant rue de la Verrerie, paroisse St Méry »

« tous les biens et héritages, maisons, habitations, sucrerie, moulin, bois, forêts, esclaves, bestiaux, noms, raisons, actions, droits [etc.] lui appartenant dans l'isle Guadeloupe et Grande Terre sans aucune réserve ».

Le Marquisat est dans la mouvance du domaine de roi et chargé seulement de foi et hommage à chaque mutation et d'une paire d'éperons dorés.

La minute comprend la procuration, l'acte de vente (qui reprend tout le détail donné dans la procuration, donc double rédaction) et le mémoire des titres par ordre chronologique, de 1643 à 1719 (sur 7 pages).

Les biens vendus appartiennent à Charles Hoüel comme héritier en partie de son père Charles Hoüel et de son frère Pierre Hoüel de Varennes et comme ayant acquis les droits de ses cohéritiers dans ces successions ¹⁷².

Le prix de vente est de 500 000 livres, payables à Paris, en espèces sonnantes et non en billets, en 16 paiements annuels à partir du 1^{er} juillet 1726.

L'énumération de 53 éléments vendus est riche en informations tant sur les biens vendus et leur localisation que sur les acquéreurs successifs de partie des terres à eux vendues.

Les principales habitations :

1 marquisat, terre et seigneurie de **Houelbourg**, y compris les îlets du Grand et du Petit Cul de Sac qui en dépendent, borné d'un côté par la rivière de Saint Charles dite Grande rivière à Gouyave, de l'autre par la rivière de Saint Paul dite

¹⁷¹ Signent De Rez et Godet de Rez. Cf p. 5/19 de « Les GODET, religionnaires de La Rochelle » [2020-art13.pdf](#) et p. 19/24 de « LECOINTRE de BERVILLE, de BELLECOUR (Guadeloupe) et le marquisat d'Houelbourg » [2012-art15](#) : Antoine de REZ, conseiller au conseil supérieur de la Guadeloupe (o 29/10/1684 Paris, + 05/10/1753 Pointe à Pitre° x 16/05/1724 Paris, Saint Merri, Marie Anne DUBROIS GODET, fille d'Elie et Alette VAN SUSTEREN (sissiI7711 sur Geneanet).

¹⁷² Rappel : en 1717 il avait déjà vendu à PINEL pour 250 000 livres les habitations lui appartenant comme héritier de son frère Pierre et ayant acquis les droits de son frère Olivier (M^e Bois, XVIII/460).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

rivière du Coin, d'en bas pas la rivière Salée et mer du Grand et du Petit Cul de sac, d'en haut par le sommet des montagnes (érection en marquisat par lettres patentes d'août 1706, enregistrées au greffe de la Martinique le 01/10/1707, au greffe du conseil de la Guadeloupe le 02/01/1708 et en la Chambre des comptes à Paris le 11/04/1715).

- 2 lieux-dits l'**Islet du Parc** et l'**Islet Matouba** au quartier de la Basse Terre, bornés d'un côté par les deux bras de la Rivière de Saint Louis et en haut par la montagne de la Soufrière.
- 3 terre et habitation au lieu-dit **Le Port Louis**, quartier de la Pointe d'Antigue, acquise par feu Mr Hoüel de Varennes le 01/04/1702, à l'exception de la partie échue à M. le marquis de Senectere par le partage fait entre eux.
- 4 terre et habitation de **Prétiomont à la Grande Terre**, bornée en haut et en bas par la mer, cédée en 1681 à Hoüel père par le nommé SAINT PUY.
- 5 terre et habitation dite l'**Islet Saint Denis**, quartier de la Cabesterre, bornée des deux côtés par les bras de la rivière des Pères.
- 6 portion dans la terre et **marquisat de Sainte Marie**.
- 7 terre au quartier du **Trou au Chat**.
- 8 portion de terre au quartier des Trois Rivières près l'habitation de la dame veuve MAMIEL, tenue par la veuve du nommé (en blanc), ci-devant garde de M. Hoüel qui l'avait réservée pour faire son poids et magasin de seigneurie.
- 9 magasin de charpente sur les 50 pas de seigneurie au bord de la mer au lieu du Marigot quartier de la Cabesterre et 40 pas de terre de large sur la hauteur, vendus par la veuve Louis FILLASSIER à feu Hoüel père.

Suit une longue liste (10 à 50) du montant dû ou restant dû par divers habitants de la Guadeloupe pour des terres à eux vendues par Charles Hoüel, en roture ou en fief, de 1717 à 1719. Pour chacun, montant en livres, complété parfois d'un chapon ou de cacao, coton, tabac ou sucre, nombre de pas de terre, localisation, date de l'acte et notaire (M^e MOUTIER, SIMONNEAU ou GALOPIN).

Les paiements faits jusqu'au 01/07/1725 appartiendront à Charles Hoüel, les suivants à Mr de Rez.

Nous ne reprenons que les patronymes et la localisation. On retrouve tous les principaux habitants de Guadeloupe au début du XVIII^e siècle. :

- en roture, dans le marquisat de Houelbourg : Nicolas POYEN et Marie PINEL son épouse ; Pierre POYEN de SAINT SAUVEUR ; veuve BRUMANT ; ROUVELET ; Jean Baptiste FIZET ; Sr d'HELISSART ; sieur de VILPART [sic pour VIPART ?] ; veuve Théodore BOIVIN ; François AUDET DELORME ; François COUR CHANTEREAU ; Guillaume Richard MICHEL ;
- en roture, dans les dépendances de Houelbourg (pour certains avec réserve de droit de chemin et de canal ou de bois à bâtir) : Jacques BLONDEAU ; Anne PAVIOT veuve GODEMAR ; Nicolas FILLASSIER (2 terres) ; veuve LACOSTE ; Jean DARCY ; Agnès et Cécile Pauline, mulâtresses, et leurs enfants, Nicolas MARTIN et ses enfants (terres données à vie) ; Sr de MILLIANCOURT ; Jean GAUTIER ; Edme BALSON, le nommé Antoine, charpentier ; veuve GOSSELIN ; Sr RAMOUX ; dame de ROCHEFORT et Sr BAUDOUIN son fils aîné (terre dite Le Calvaire, jouissance leur vie durant) ;
- lieu-dit Le Parc, en roture (sauf indication contraire), certains chargés de sucre ou cacao : les frères Jean et Pierre GUISCHARD ; le Sr BOURDAISE de MONTHERAND (sic ; en fief) ; Sr PASQUIER (2 terres) ; les Révérends Pères Carmes ;

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- DUBROIS GODET (terre et domaine des Gommiers dans le haut de la montagne de l'Espérance à la Basse Terre, en fief) ; sr GIRAUD (20 000 livres restant de 36 442 livres pour 2 pièces de terre à la Cabesterre, en roture, chargé de 36 livres de sucre à la famille de Mr Hoüel seulement, avec servitude d'un chemin et droit d'un canal qui vient rendre à un moulin appartenant au Sgr Hoüel père) ;
- emplacements au haut du bourg de la Basse Terre (en rente de 3 à 9 livres et 2 chapons) : Michel LEDUC (près la rue qui conduit au château) ; André LEBRAIRE ; François PAPOT ; François PINÇON ; Louis MARTEL ;
- emplacements au bourg du Marigot : Sr ROUVELET ; Nicolas DUBOIS ;
- terres aux environs du Fort Louis de la Grande Terre (en blanc)

L'énumération se termine par : « tous les esclaves, nègres, mulâtres, caraïbes, mâles et femelles ; tous les bestiaux de toute espèce ; tous les chaudrons et tous instruments, vases et ustensiles, tant de cuivre que de fer, servant à l'exploitation des dites terres et habitations, et outils propres à la culture de la terre ; toutes maisons, magasins, emplacements, fonds de terre, bois forêts, habitations et établissements, tous droits réels et personnels, même non énumérés, sans exception. »

Le prix de vente est de 500 000 livres payables avec intérêts de 20 000 livres par an, réduit par la suite à 450 000 et les intérêts à 18 000 livres.

Par la suite il y eut procès entre le vendeur et ses successeurs d'une part et l'acquéreur, terminé par une transaction le 7 mai 1735 (M^e Bois à Paris)¹⁷³. Mais le 18/04/1739 Les membres de la famille Hoüel décident de se fonder en société et désignent Nicolas Dugué, demeurant ordinairement au Cap Français, Saint Domingue, pour aller en Guadeloupe obliger le sieur de Rez et Marie Anne Godet aux paiements des sommes dues par l'achat des terres du 17/04/1737 (M^e Brochant, XCVIII/469).

Vente du marquisat d'Houelbourg par François Henry Louis HOÛEL, marquis de LANGEY, aux GILBERT de VOISINS

M^e Giraut, III/944, 15/07/1750, 20 pages

Le 15 juillet 1750, Jean Baptiste Julien Chapotin, bourgeois de Paris, comme tuteur de haut et puissant seigneur François Henry Hoüel, marquis de Langey, seigneur de la Rochebernard et d'Houelbourg, mineur, fils de + haut et puissant seigneur Charles François Hoüel, chevalier, marquis de la Guadeloupe et de Langey, seigneur de la Rochebernard et d'Houelbourg, brigadier des armées du Roy, capitaine des grenadiers au régiment des Gardes françaises et chevalier de Saint Louis (avis des parents du mineur 28/06/1749, Paris ; le sieur Duqueruy a été nommé tuteur pour les biens de îles)

vend à haut et puissant seigneur Pierre GILBERT DEVOISINS comte de CRAPADO et de LOHÉAC¹⁷⁴, major général de l'île de la Guadeloupe, y demeurant place d'armes, paroisse Notre Dame du Mont Carmel, de présent à Paris, à haut et puissant seigneur messire Anonyme GILBERT DEVOISINS, chevalier Dulion, ancien capitaine

¹⁷³ Cité le 04/12/1736 (XCVIII/260) dans le 1^{er} état des avis des parents et amis d'Élisabeth Ursule Hoüel sur la succession paternelle.

¹⁷⁴ La famille GILBERT de VOISINS et le comté de Lohéac » [2011-article0007](#).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

de cavalerie, son frère, et à Messire Mathurin LE BRUIN, capitaine commandant le quartier des Habitants de la Guadeloupe, son beau-frère, ces deux derniers absents, les parts qui lui appartiennent comme seul héritier de son père qui était légataire universel de messire Charles Hoüel, chevalier, marquis de la Guadeloupe, Hoüelbourg et Sainte Marie, seigneur de Varenne, La Rochebernard et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur pour Sa Majesté de l'île de Ré, aïeul dudit mineur, et en vertu de partages, actes et jugements dans le marquisat d'Hoüelbourg et autres droits et créances dus par différents particuliers et débiteurs et par le sieur Fillassier de Saint Germain, résultat d'acte de société entre le seigneur marquis d'Hoüel et le sieur Fillassier et tous contrats de vente à divers, tant par le marquis d'Hoüel, aïeul, antérieurs à celui à M. et Mme de Rez, que par les dits sieur et dame de Rez à divers pendant leur possession desdits biens et par le sieur Duguet depuis qu'il les régit, approuvés par le feu marquis d'Hoüel et les seigneur et dame de Montebize le tout en Guadeloupe et Grande Terre, avec esclaves, bestiaux, etc.

(suit tout l'historique et copies collationnées d'actes)

Le sieur Dugué, désigné par le père du mineur et les sr et dame de Montebize, se rendit en Guadeloupe pour demander au sieur et dame de Rez, à défaut de paiement, le déguerpissement des lieux, ce qu'ils acceptèrent. Le sieur Dugué s'est mis en possession des lieux et les a depuis régis et administrés. Instance pendante pour réintégrer 40 nègres distraits du marquisat d'Hoüelbourg par le couple de Rez. Prix de vente 300 000 livres.

**Vente du Marquisat d'Houelbourg,
autrefois dit Marquisat de la Guadeloupe,
à la dame LE COINTRE de BERVILLE
et transaction entre le marquis de MONTEBISE
et le marquis de LANGEY**

M^e Armet, VII, 345, 26/08/1763

et

**Renonciation par les HINSELIN
en faveur des acquéreurs du Marquisat d'Houelbourg**

M^e Aubert, XCIV/424, 30/06 et 12/07/1777

Le 30 juin 1777 M^e François Gabriel Antoine Catherine HINSELIN ¹⁷⁵, chevalier, marquis de Miennes, officier au régiment colonel général dragons, écuyer ordinaire du roi, demeurant à Paris, rue St Honoré, paroisse St Germain l'Auxerrois, fils aîné de très haut et très puissant seigneur Pierre Antoine Hinselin, chevalier, marquis de Morache, et défunte très haute et très puissante dame Claude Henriette de Pouilly Bessé, épouse du dit seigneur, marquis de Morache, renonce à exercer tous droits sur le marquisat d'Houelbourg vendu à défunte dame Le Cointre de Berville (M^e Armet, Paris 26/08/1763) et par les formalités de justice qui s'en sont depuis ensuivies à la Guadeloupe, si ce n'est toutefois pour les engagements contractés par Mr Lecointre de Bellecour, tant pour lui que pour ses copropriétaires du marquisat (M^e Guillaume Ve 27 et 28/06/1777).

¹⁷⁵ La famille Hinselin à Paris en 1669 et Généalogie HINSELIN 22-Hinselin 1669 p. 4/6.

Même renoncement, le 12 juillet de la même année, de très haut et très puissant seigneur Jean Pierre de BÉCHON, chevalier, comte d'Arquian, ancien mousquetaire de la garde ordinaire du roi, demeurant en son château d'Arquian près Cosne sur Loire, de présent à Paris et fondé de la procuration de son épouse Françoise Gabrielle Anne Henriette Hinselin, l'une des 4 enfants des seigneur et dame marquis et marquise de Morache ci-dessus (M^e Pautrat notaire du présidial d'Auxerre résidant à Saint Amand), et le 29 novembre, de demoiselle Marie Anne Pierrette Françoise Jacquette Hinselin de Morache, demoiselle majeure, de présent à Paris logée avec son père rue des Frondeurs hôtel des Quatre Provinces paroisse Saint Roch, et de M^{re} Marie François Hinselin, chevalier, officier au régiment de Soissonnois infanterie, demeurant ordinairement à la suite de son régiment, de présent à Paris, hôtel du Grand Bourbon, rue Plâtrière, paroisse St Eustache.

**Testament et inventaire après décès de Charles HOÜEL
gouverneur de l'île de Ré, 1736**

M^e Bois, XCVIII/458

Le 14 mai 1736 se présentent chez M^e Bois messire Charles François Hoüel, marquis d'Hoüel, capitaine au régiment des gardes françaises, et demoiselle Élisabeth Ursule Hoüel, émancipée d'âge, assistée de son curateur messire Jean Philippe Passart de Cordouan, marquis de Langey. Ils disent qu'en procédant à l'inventaire à Paris des papiers, il a été trouvé par le notaire un paquet cacheté en rouge, envoyé de l'île de Ré comme contenant le testament de leur père. Ils le présentent pour en faire l'ouverture.

Le testament est dans trois enveloppes cachetées, ouvertes l'une après l'autre (jointes à l'acte).

Il déclare avoir 70 ans depuis le 28 janvier 1730 ¹⁷⁶ et demeurer ordinairement en sa maison de Paris rue de Mézières faubourg Saint Germain mais à présent en l'île de Ré. Il demande une inhumation simple (pas plus de 200 francs -sic) et de donner aux pauvres ce qu'on aurait dépensé pour son inhumation, ainsi que tout l'argent comptant trouvé chez lui.

Son fils unique Charles François Robert est son héritier universel mais il devra payer, chaque premier du mois, « les pensions que je fais à mes quatre filles religieuses », soit 300 livres chacune pour le couvent où elles seront et 150 livres chacune « qu'il leur donnera manuellement tant qu'elles vivront pour leurs petits besoins », et aussi 150 livres mensuels « à mon frère l'abbé Hoüel ».

Il donnera aussi « à ma fille unique (sic) sa sœur » 100 000 francs (sic) « sur mes biens en France » et 150 000 francs « sur mes biens des îles ».

« Je n'ai en vue que de leur donner la paix [...] Je les prie d'aimer les pauvres et leur faire la charité. »

Le gros inventaire après décès à Paris le 3 mai, rue Mézières où demeure son fils (la bibliothèque couvre deux pages ; nous avons utilisé dans la généalogie les renseignements des 39 lots de papiers, que nous ne reprendrons donc pas) est suivi de celui à l'île de Ré qui avait été fait le 21 janvier. Il y avait eu aussi

¹⁷⁶ Sic. Il en a 77.

le 23 février un inventaire au château de Viviers (par M^e René Beruil à Châteaudun) ¹⁷⁷
et le 24 février celui du château de Varennes (par M^e Edme L'Enfant à Montereau).
Liquidation des biens 18/12/1736 M^e Bois.

**Partage après le décès de Charles HOÜEL
entre son fils et sa fille, 1736**

M^e Bois, XCVIII/460

« Je n'ai en vue que de leur donner la paix » disait dans son testament, en 1733, Charles Hoüel, évoquant son fils et sa fille. Cela veut peut-être dire qu'ils ne s'entendaient guère : l'héritage a donné lieu à des pages et des pages d'actes notariés. En fait, le décès du père le 29 janvier 1736 à Saint Martin de Ré, suivi de l'inventaire à Paris le 3 mai, a eu lieu à l'époque des préparatifs du contrat de mariage d'Élisabeth Ursule. La liquidation de la succession est à la même date, 18 décembre, que le contrat de mariage avec le marquis de Montebise, préparé le 20 octobre. Charles François Hoüel avait 32 ans et Élisabeth Ursule en avait 21. Elle était donc mineure mais émancipée d'âge le 8 février, une semaine après le décès de son père, et assistée de son tuteur et cousin germain « haut et puissant seigneur messire Jean Philippe Passart de Cordoüan, marquis de Langey » ¹⁷⁸, capitaine au régiment des gardes françaises du roi (comme Charles François). Elle demeurerait, comme c'est le cas pour biens d'autres jeunes filles de la noblesse jusqu'au mariage, dans un couvent, celui des dames religieuses hospitalières du faubourg Saint Marcel, rue Mouffetard ¹⁷⁹, paroisse Saint Médard, là où s'était retirée sa tante Anne, veuve Senectere, qui y mourra 4 ans plus tard, et où était aussi Madeleine Françoise Bernard de Montebise ¹⁸⁰, sœur aînée (et unique) de Michel Jean François, marquis de Montebise, et qui sera présente au contrat de mariage : voilà l'origine de la relation et du mariage !

Le frère et la sœur étaient créanciers de la succession de leur père et seuls héritiers de leur mère et de leurs 4 sœurs religieuses bénédictines à Montargis ; mais lui était légataire universel et elle légataire particulière.

Le contrat de mariage, le 20 décembre 1736, d'Élisabeth Ursule avec le marquis de Montebise est précédé de divers actes : très longues listes d'avis de parents et amis, les 4 et 13 décembre, qui ont fait établir par le notaire Bois une dizaine de « mémoires » de l'état des biens de la succession, lesquels permettent de connaître les ventes et échanges successifs d'habitations, de pièces de terre, etc. en Guadeloupe et les nombreux noms d'habitants concernés. Liquidation des biens de l'héritage paternel le 18 décembre.

Le 1^{er} état de ces Mémoires donne la raison de la vente des biens de Guadeloupe au Sr de Rez, avec, entre autres, une estimation de leur valeur à 713 000 livres alors qu'ils ont été vendus pour 500 000 livres (réduites à 274 420 livres après le procès

¹⁷⁷ Château du comté de Dunois, acheté puis restauré en 1732 (Histoire du comté de Dunois, 1850, p. 76, bibliothèque Geneanet).

¹⁷⁸ C'est son cousin germain maternel. Il mourra au combat de Dettingen le 27/06/1743 (inventaire du château de Chantilly, 2010), deux ans avant Charles François Hoüel.

¹⁷⁹ Sur son emplacement, au 61 rue Mouffetard, a été construite la caserne Monge, qui abrite aujourd'hui une unité de la garde républicaine.

¹⁸⁰ Née vers 1698, donc plus âgée qu'elle d'une quinzaine d'années, elle mourra sans alliance le 2 janvier 1744, paroisse Saint Sulpice.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

entre le vendeur et l'acquéreur en 1735). En les vendant beaucoup moins qu'ils ne valaient, il comptait « procurer à ses enfants un bien plus solide en remettant en France une somme de 500 000 livres qu'en leur laissant des biens immenses mais sujets à tous hasards de la guerre avec les puissances maritimes qu'il avait éprouvée deux fois et à ceux de la mer et de plus difficile à régir par leurs natures bien différentes de celles des biens en France et par leur éloignement. »

Le 2^{ème} état porte sur l'estimation des biens en France et en particulier, très détaillée, sur la terre de Varennes, dont le seul héritier est Charles François.

Élisabeth Ursule renonce à la communauté et succession de son père pour s'en tenir au legs.

Les 100 000 livres sur « les biens en France » du legs paternel à Élisabeth Ursule comprenaient, entre autres, la maison paternelle de la rue de Mézières (60 000 livres ; en partie louée 2 600 livres), une action sur le canal de Briare (3 000) ¹⁸¹ et le loyer Germain ¹⁸² (rente de 360 livres au principal de 7 200) ¹⁸³.

Vente de la terre de Varennes

XCV/149 M^e Perret, 04/09/1739

M^e François, marquis d'Hoüel, chevalier de Saint Louis, capitaine au régiment des gardes françaises, demeurant à Paris rue Garancière, paroisse St Sulpice vend à Laurent RONDÉ, écuyer, conseiller secrétaire du roi, émancipé d'âge le 2 de ce mois, sous l'autorité de M^e Jean Pierre Ingoust, diacre du diocèse de Rouen, tous deux demeurant rue et cul de sac de Matignon, paroisse St Germain l'Auxerrois, la terre et seigneurie de Varenne proche Montereau Fault Yonne : château seigneurial au-devant de la rivière de Seine composé d'un pavillon à l'antique et autres bâtiments, cour et basse-cour, jardin et potager, fermé de murailles, droits de justice, terres labourables, garenne, etc., avec tous les meubles meublants, ustensiles d'hôtel et de ménage, outils de jardinage etc. actuellement au château, et la ferme de Pincevent en la Grande Paroisse près Varennes : corps de logis, grange et autres bâtiments, cour et jardin clos de murs, de 144 arpents de terre, prés et bois.

Ces biens appartiennent au marquis d'Hoüel comme légataire universel de son père, M^e Charles Hoüel, son père, marquis d'Hoüelbourg, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur pour Sa Majesté de l'isle de Ré, par son testament olographe du 15/07/1730 (déposé chez M^e Bois 14/05/1736) ; liquidation du legs universel M^e Bois 18/12/1736 entre le marquis d'Hoüel et sa sœur Mme de Montebise, seuls enfants de leur père.

¹⁸¹ Construit de 1605 à 1642 pour relier la Seine à la Loire.

¹⁸² Située aux n° 13-17 de la rue du Bac, la Halle Barbier fut acquise par le roi en 1659 pour y aménager une caserne pour les mousquetaires de sa Garde, appelés Mousquetaires Gris, dont d'Artagnan deviendra le capitaine en 1667. C'est la première caserne construite à Paris. La 1^{ère} compagnie de mousquetaires y resta jusqu'à sa suppression par Louis XVI en 1775. (Paris (France) -- Hôtel des Mousquetaires Gris). Hôtel des Mousquetaires gris (construit en 1671, rues de Beaune et du Bac, Paris VII).

¹⁸³ Viennent d'une donation au marquis d'Hoüel père par Robert Hoüel son oncle le 12 janvier 1695.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le marquis d'Hoüel était propriétaire de la terre et seigneurie de Varenne comme provenant de la succession de son père, auquel elles avaient été adjugées par sentence d'adjudication le 21/02/1682. La ferme de Pincevent avait été acquise par son père de dame Françoise Langlois veuve de M^{re} Louis Alegrin, chevalier, seigneur comte de Dian, et dlle Élizabeth Richard fille majeure en son nom et comme fondée de la procuration de M^{re} Anne Claude Richard de Villeneuve (M^e Fortier à Bray sur Seine 20/11/1715).

Prix : 93 500 lt : château 81 000, ferme 8 000, meubles etc. 4 000.

Testament et mort du marquis de Langey mai 1745 M^e Brochant, XCVIII/491 et 492

Au camp devant Tournay le 4 mai 1745

« Ignorant le moment auquel il plaira à Dieu de me retirer de ce monde, je profite du temps de santé pour marquer ce que je veux être fait près ma mort. »

Légataire universel « le fils ou la fille qui naîtra de ma chère femme ». S'il meurt avant de naître ou sans postérité avant sa majorité, je lui substitue

- mon cousin issu de germain le marquis de Rothelin et ses enfants pour ma maison de la rue Dauphine ;

- mon cousin le vicomte de Courtomer qui est dans la gendarmerie et ses enfants pour ma terre de la Rochebernard, le Fourny et autres terres joignantes ;

- mon cousin Mr de Morache et ma cousine Mme de Verton et leurs enfants ou héritiers chacun pour moitié par égale portion de mes biens des isles, meubles ou immeubles, de quelque nature qu'ils soient ;

- Mme de Cormery pour mes deux contrats de 50 livres de rente chaque, l'un sur Mme de la Coudrelle sa fille, l'autre sur feu M. de Hemant de la Chambre des comptes ou son successeur.

Si je meurs sans enfants, j'institue les 5 personnes susnommées mes légataires universels, mais après que mon mobilier aura été épuisé pour payer mes dettes.

A chacune de mes 4 sœurs bénédictines à Montargis, 150 livres de pension manuelle comme celle que mon père leur a ci-devant laissée.

A Mlle Sassier Parisis, 600 livres de pension viagère.

A Rémy Guiard, mon maître d'hôtel, et sa femme, 100 livres de pension chacun tant qu'ils resteront au service de ma chère femme.

A Mme la présidente de Lesseville ¹⁸⁴ que je nomme mon exécutrice testamentaire, les 11 591 livres que M. et Mme de Senectere me doivent.

Fait au camp devant Tournay le 4 may 1745.

Envoi du testament le 20 mai 1745 à l'exécutrice testamentaire par le chevalier de Laferrière, major de la brigade des gardes : les effets seront vendus ce jour sauf la vaisselle d'argent qui lui sera renvoyée, avec les livres de compte et les papiers.

¹⁸⁴ C'est la grand-mère maternelle de son épouse. Elle écrit le 24/05/1745 (SHAT Vincennes, dossier Langey, Y4d) pour demander une pension pour la veuve « grosse de six mois », qui perd les 2 000 lt de pension de son mari et beaucoup de rentes viagères et qui a beaucoup de dettes à payer « que les dernières campagnes l'ont obligé de contracter pour se soutenir au service. »

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Il paiera les domestiques sauf Rémy Guiard dont les gages seront payés par Mme de Langey ou par Mme de Lesseville. Le major ajoute « Nous le regrettons tous infiniment et en mon particulier j'y perds un ami dont je faisais un cas infini. Je partage votre douleur, Madame, et celle de Madame de Langey qui se trouve dans une terrible situation. »

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)